



CTB



RAPPORT DES RESULTATS 2013 DU PROJET D'« APPUI A L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL ET A LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE »



ACRONYMES.....	4
1 APERÇU DE L'INTERVENTION (MAX. 2 PAGES).....	5
1.1 FICHE D'INTERVENTION.....	5
1.2 EXECUTION BUDGETAIRE.....	7
1.3 AUTOEVALUATION DE LA PERFORMANCE.....	7
1.3.1 <i>Pertinence</i>	7
1.3.2 <i>Efficacité</i>	8
1.3.3 <i>Efficiéce</i>	9
1.3.4 <i>Durabilité potentielle</i>	9
1.4 CONCLUSIONS.....	10
2 MONITORING DES RESULTATS.....	11
2.1 ÉVOLUTION DU CONTEXTE.....	11
2.1.1 <i>Contexte général</i>	11
2.1.2 <i>Contexte institutionnel</i>	12
2.1.3 <i>Contexte de gestion : modalités d'exécution</i>	12
2.1.4 <i>Contexte HARMO</i>	12
2.2 PERFORMANCE DE L'OUTCOME.....	13
2.2.1 <i>Progrès des indicateurs</i>	13
2.2.2 <i>Analyse des progrès réalisés</i>	Erreur ! Signet non défini.
2.2.3 <i>Impact potentiel</i>	Erreur ! Signet non défini.
2.3 PERFORMANCE DE L'OUTPUT 1.....	17
2.3.1 <i>Progrès des indicateurs</i>	17
2.3.2 <i>État d'avancement des principales activités</i>	18
2.3.3 <i>Analyse des progrès réalisés</i>	18
2.4 PERFORMANCE DE L'OUTPUT 2.....	20
2.4.1 <i>Progrès des indicateurs</i>	20
2.4.2 <i>État d'avancement des principales activités</i>	20
2.4.3 <i>Analyse des progrès réalisés</i>	21
2.5 PERFORMANCE DE L'OUTPUT 3.....	24
2.5.1 <i>Progrès des indicateurs</i>	24
2.5.2 <i>État d'avancement des principales activités</i>	25
2.5.3 <i>Analyse des progrès réalisés</i>	25
2.6 THEMES TRANSVERSAUX.....	29
2.6.1 <i>Genre</i>	31
2.6.2 <i>Environnement</i>	32
2.6.3 <i>Autre</i>	32
2.7 GESTION DES RISQUES.....	35
3 PILOTAGE ET APPRENTISSAGE.....	38
3.1 REORIENTATIONS STRATEGIQUES.....	38
3.2 RECOMMANDATIONS.....	38
3.3 ENSEIGNEMENTS TIRES.....	38
4 ANNEXES.....	39
4.1 CRITERES DE QUALITE.....	39
4.2 DECISIONS PRISES PAR LE COMITE DE PILOTAGE ET SUIVI.....	43

4.3	CADRE LOGIQUE MIS A JOUR	51
4.4	APERÇU DES MORE RESULTS	51
4.5	RAPPORT « BUDGET VERSUS ACTUELS (Y – M) »	51
4.6	RESSOURCES EN TERMES DE COMMUNICATION.....	51

Acronymes

AEP	Appui à l'Enseignement Professionnel
AFPT	Appui à la Formation Professionnel et Technique
AMP	Attribution des Marches Publics
AO	Appel d'Offre
APEFE	Association pour la Promotion de l'Education et la Formation à l'Etranger
AT	Assistant Technique
BAD	Banque Africaine de Développement
BEET	Bureau d'Etudes de l'Enseignement Technique
BIF	Franco Burundais
BRB	Banque de la République du Burundi
CDCP	Centre de Développement et des Compétences Professionnelles
CEM	Centre d'Enseignement des Métiers
CGMP	Cellule de Gestion des Marchés publics
COPI	Cellule d'Orientation –Partenariat-Insertion
CTB	Agence belge de développement
DAO	Dossiers d'Appel d'Offre
DC	Demande de Cotation
DG	Directeur Général
DGEST	Direction Générale de l'Enseignement Secondaire Technique
DGAETFP	Direction Générale de l'Administration de l'Enseignement Technique de l'Enseignement des Métiers et de la Formation Professionnelle
DGCD	Direction Générale de la Coopération au Développement
DI	Directeur d'Intervention
DNCMP	Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics
DPE	Directeur provincial de l'enseignement
ESTP	Enseignement Secondaire Technique et Professionnel
EIFP	Expert International en Formation Professionnelle
ETS	Ecole Technique Secondaire
EUR	Euro
FCE	Fond Commune Education
MEBSEMP	Ministère de l'Enseignement de Base et Secondaire, de l'Enseignement des Métiers, de la Formation Professionnelle et de l'Alphabétisation.
M&E	Monitoring et évaluation
SMCL	Structure mixte de Concertation Locale
PIC	Plan Indicatif de Coopération
PSDEF	Plan Sectoriel de Développement de l'Éducation et de la Formation
REP	Réception Provisoire
RAP	Rapport à Rédiger
RH	Ressources Humaines
UP	Unité de Productions
TVET	Technical Education and Vocational Training

1 Aperçu de l'intervention (max. 2 pages)

1.1 Fiche d'intervention

Intitulé de l'intervention	Appui à la Enseignement Professionnel et Appui à la Formation Professionnel et Technique
Code de l'intervention	AEP : BDI 07 042 11 AFPT : BDI 10 066 11
Localisation	Burundi
Budget total	AEP : 5.053.700 € (contribution belge) 589.128 €/ (contribution burundaise) AFPT : 7.000.000€ (contribution belge) 700.000€ (contribution burundaise)
Institution partenaire	Ministère de l'Enseignement de Base et Secondaire, de l'Enseignement des Métiers, de la Formation Professionnelle et de l'Alphabétisation
Date de début de la Convention spécifique	AEP : Le 18 décembre 2008, AFPT : Le 14 novembre 2011,
Date de démarrage de l'intervention/ Comité de pilotage d'ouverture	AEP : Le 03 juillet 2009 AFPT : Le 01/07/2012
Date prévue de fin d'exécution	AEP : 48 mois AFPT : 60 mois
Date de fin de la Convention spécifique	AEP : Le 16/12/2013 AFPT : Le 13/11/2017
Groupes cibles	AEP : Les formateurs et gestionnaires des 4CEM- les fonctionnaires du MEBSEMFPFA au niveau central ainsi que les apprenants et lauréats de ces écoles. AFPT : Les formateurs et gestionnaires des 50 écoles (CEM CFP ET) les fonctionnaires du MEBSEMFPFA au niveau central (CDCP en particulier) ainsi que les apprenants et lauréats de ces écoles.
Impact¹	AFPT : Permettre aux jeunes et aux adultes d'acquérir des compétences techniques et professionnelles adaptées aux besoins de l'économie locale, nationale, régionale et internationale. AEP : Les compétences des communautés de base sont mises en valeur par une meilleure adaptation de la formation professionnelle et contribuent au développement économique.
Outcome	AFPT : Améliorer la gestion stratégique et interne de 50 établissements d'enseignement et de formation technique et professionnelle, dans le cadre d'un pilotage amélioré du sous-secteur EFTP.

¹ L'impact se réfère à l'objectif général ; l'outcome se réfère à l'objectif spécifique ; l'output se réfère au résultat escompté

	<p>AEP : L'employabilité des jeunes issus de l'éducation non formelle est améliorée par une formation professionnelle modulaire adaptée au contexte local.</p>
Outputs	<p>AFPT : R1 Les gestionnaires des écoles et centres EFTP ont acquis les compétences nécessaires pour une bonne gestion de leurs établissements dans le cadre d'un pilotage adapté.</p> <p>AEP : R4 Les gestionnaires des CEM sont en mesure de gérer les centres d'une manière autonome, le personnel du CDCP produira des programmes et modules de qualité et les personnels de la DGEMFP géreront le sous-secteur de l'Enseignement des Métiers et de la Formation professionnelle dans une vue d'ensemble du grand cadre sectoriel éducation – formation – emploi (Volet : Renforcement institutionnel).</p>
	<p>AFPT : R2 Les écoles et centres EFTP offrent une formation qui répond à la demande de l'environnement économique et social et fournit aux apprenants des réelles capacités professionnelles.</p> <p>AEP : R3 Les compétences des formateurs et gestionnaires des CEM sont renforcées et continuellement adaptées aux exigences professionnelles (Volet : Formation des formateurs et gestionnaires des CEM et du CDCP et mise à niveau permanente des intervenants) ;</p>
	<p>AFPT : R3 Les écoles et centres EFTP ont mis en place des mécanismes d'insertion des lauréats dans la vie active et ont formalisé des liens de collaboration avec les acteurs politiques, économiques et sociaux proches de leur milieu d'implantation.</p> <p>AEP : R1 Des dispositifs d'orientation et d'accompagnement des apprenants vers l'emploi, l'auto emploi et vers des activités génératrices de revenus sont expérimentés et opérationnels au niveau de chaque centre (4 CEM) (Volet : Orientation – partenariat – insertion) ;</p>
	<p>AFPT : R4 L'accès aux dispositifs de formation technique et professionnelle est facilité par:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réhabilitation et l'équipement de 2 CEM du réseau national dans les provinces de KAYANZA et CANKUZO - la contribution à la maintenance des établissements ciblés - la promotion de la formation technique et professionnelle dans la population. <p>AEP : R2 L'offre de formation modulaire des CEM est adaptée continuellement au contexte socioéconomique local et facilite l'insertion (Volet : construction, réhabilitation et équipement des 4 CEM, de la DG EMFP, du CDCP;</p>
	<p>Année couverte par le rapport</p>

1.2 Exécution budgétaire

AEP

	Budget	Dépenses		Solde	Taux de déboursement à la fin de l'année n
		Années précédentes	Année couverte par le rapport (n)		
Total	5 053 700	2012 :1.640.987,9 2011 :833.084,14 2010 :633.914,41 Total : 3.107.986,45	921.220 ,2	1.024.493,35	79 ,73%
Output 1	227.380,03	42.989,62	143.723,03	40.667,38	82,11%
Output 2	3.087.478,21	1.760.343,29	369.667,85	957.467,07	68 ,99%
Output 3	299.974,8	201.327,59	116.639,78	-17.992,57	106 ,00%
Output 4	201.041,87	150.027,52	49.779,79	1.234,55	99,39%
Moyens généraux	1.237.825,09	953.298,43	241.409,74	43.117,22	96 ,52%

AFPT

	Budget	Dépenses		Solde	Taux de déboursement à la fin de l'année n
		Années précédentes	Année couverte par le rapport (n)		
Total	7.000.000	2012 :215.378 2011 :179,32 Total : 215.557,32	541.307,83	6.243.134,85	10,81%
Output 1	1.245.500	2.830,30	40.572,18	1.202.097,52	3,48%
Output 2	900.858,09	104,28	331,24	900.422,57	0,05%
Output 3	1.529.500	133.107,70	315.510,64	1.080.881,66	29,33%
Output 4	1295000	34.529,8	55.144,92	1.205.325,28	6,92%
Réserves	300.000			300.000	0%
Frais généraux	1.729.141	44.985,24	129.748,85	1.554.406,91	10,11%

1.3 Autoévaluation de la performance

1.3.1 Pertinence

	Performance
Pertinence	A

L'année 2013 a coïncidé avec la fin du projet d'Appui à l'Enseignement Professionnel (AEP) et le début du projet d'Appui à la Formation Professionnelle et Technique (AFPT), dont les objectifs s'alignent parfaitement avec les stratégies définies dans la politique nationale de l'enseignement technique, de l'enseignement des métiers et de la formation professionnelle, mise à jour à la fin de l'année 2012. Ces dernières sont elles-mêmes basées sur les grands axes du Plan Sectoriel de Développement de l'Education et de la Formation (PSDEF) tels que définis dans sa dernière version de février 2010. Les actions menées durant la phase charnière entre les deux projets sont donc restés entièrement en **cohérence avec les politiques nationales**.

Concernant la logique d'intervention, elle reste toujours la bonne en ce sens qu'elle est dirigée d'une part vers la Direction générale ayant en charge le sous secteur afin de l'aider à développer une méthodologie et des outils de gestion et pilotage du sous secteur, et d'autre part qu'elle vise les centres bénéficiaires dans leurs efforts d'offrir une formation pratique de qualité répondant aux besoins du marché de l'emploi. L'offre de formation a été continuellement adaptée aux besoins en fonction des résultats de l'étude préalablement réalisée avant le choix des filières professionnelles à développer dans les dits centres. La définition des ressources à mettre à la disposition de ces centres de formation s'est également basée sur l'offre de formation spécifique de chacun d'entre eux.

L'appui apporté en 2013 a concouru à l'amélioration de la qualité des compétences transmises aux apprenants et leur insertion dans le système production économique en vue de leur permettre d'améliorer leur qualité de vie et de contribuer au développement économique du pays.

1.3.2 Efficacité

	Performance
Efficacité	B

Concernant la probabilité de réalisation de l'outcome du projet AEP, qui à pris fin cette année et qui consistait en l'amélioration de l'employabilité des jeunes par une formation professionnelle modulaire adaptée au contexte local, le retard accusé dans la production des outputs, qui concourent à l'atteinte de l'outcome fait que celui-ci ne pourra pas être atteint et mesuré en tant que tel en 2013. Les activités et les outputs sont **toujours adaptés pour la réalisation** de l'outcome, et ont d'ailleurs été repris et renforcés dans le cadre logique du nouveau projet AFPT, mais le délai de livraison de l'ensemble des outputs a été réellement sous évalué dès la phase de conception. Par ailleurs lors de la phase d'exécution, de nombreux événements ont longuement perturbé et retardé la mise en œuvre des outputs, tels que la difficulté à attribuer certains marchés (relancé trois fois pour certains lots), à recruter des consultants pour la formation des formateurs des CEM (là aussi , plusieurs tentatives infructueuses dans certains domaines), à mettre en place le personnel et les locaux (cas évident du CDCP, devenu entretemps le CDCTP).En effet qu'il s'agisse du démarrage des nouvelles formations modulaires avec les supports révisés(la première promotion à commencé en septembre 2013), de la mise à disposition de nouveaux bâtiments et équipements pour ces filières dans les 4 établissements ciblés par le projet AEP, (la livraison des dernières commandes vient à peine de se faire et la formation sur certains matériels ne pourra donc se réaliser que dans le cadre du projet AFPT), de la mise en place des mécanismes et outils d'insertion (il s'agit d'un long processus qui suppose la désignation des personnes au niveau de chaque centre, leur formation, leur suivi, la négociation des partenariats avec les IMF pour faciliter l'obtention de crédits par les lauréats)

Concernant la probabilité de réalisation de l'outcome du projet AFPT, (démarré en juillet 2012 et qui se situe donc dans sa deuxième année de mise en œuvre en fin 2013), qui consiste en l'amélioration de la gestion stratégique et interne de 50 établissements d'enseignement et de formation technique et professionnelle, dans le cadre d'un pilotage amélioré du sous-secteur EFTP, elle reste tout à fait vraisemblable, mais ne doit pas faire oublier que les efforts devront aussi se poursuivre pour travailler sur l'employabilité des jeunes. Les activités en cours vont dans la direction prévue, et notamment celle essentielle de décider d'une politique à long terme d'offre de formation adaptée aux besoins de l'économie actuels et prévisibles. L'étude de base réalisé par le projet, qui à couvert tout le territoire national sera en ce sens le document fondateur qui doit guider à moyen et long terme la direction générale pour orienter ses efforts en termes de filières à ouvrir, à développer,, à réduire ou fermer. L'expérience du projet AEP doit certainement

par contre être prise en compte et nous amener à une extrême prudence et une attention accrue dans la gestion du temps qui nous reste afin d'achever le projet AFPT ;

1.3.3 Efficience

	Performance
Efficience	C

Concernant la gestion des inputs, le délai de mise en œuvre des activités, et le délai et la qualité des outputs, il nous faut donc distinguer les deux projets :

Pour le projet AEP, il a été constaté qu'il est difficile d'obtenir de l'expertise et la disponibilité des ressources humaines nécessaires à la réalisation des activités de formation de formateurs et d'élaboration des curricula dans les temps et au niveau de qualité souhaité. Malgré la disponibilité des ressources, le temps nécessaire pour la mise en œuvre des activités est souvent long et des retards sont observés dans la production des différents outputs. En effet en raison par exemple, des difficultés à obtenir des offres remplissant les spécifications techniques exigées et adaptées aux types de formation à dispenser ainsi que des longues procédures des marchés publics, des retards sont observés, certes sans incidence importante sur la qualité des outputs mais plutôt sur les délais de leurs production.

Ceci a été vrai aussi concernant les décisions de sélection et d'affectation du personnel, notamment dans le cadre du CDCP, ainsi que celui du bâtiment qui devait abriter ce centre, ce qui a induit des retards considérables dans la mise en œuvre des activités aussi bien du résultat 2 que 3. Ceci a été aussi vrai concernant la qualité de l'appui fourni par le prestataire qui devait former et accompagner les cellules d'insertion au niveau des 4 centres pilotes. En revanche, il n'a pas été constaté d'écarts importants sur le coût des inputs..

Pour le projet AFPT, certains retards ont été constatés dans le démarrage de l'étude de base sur l'état du patrimoine et des équipements des 50 centres ciblés, mais ceci est dû au fait que la stratégie pour réaliser cette étude a été modifiée, avec le choix de mobiliser les services nationaux du Ministère de l'enseignement de base, ainsi que l'expert transversal infrastructure pour réaliser l'enquête exhaustive sur ces établissements de formation, plutôt qu'une expertise internationale, ce qui était aussi une solution moins coûteuse. Les délais de vulgarisation, validation des deux études de base, celle déjà évoquée et celle concernant l'adéquation formation emploi, toutes les deux achevées à ce stade, sera aussi un vrai point d'attention désormais pour l'équipe projet.

1.3.4 Durabilité potentielle

	Performance
Durabilité potentielle	B

Concernant la durabilité financière et économique, Le projet d'appui à l'enseignement professionnel a mené des actions visant à la création des unités d'appui pédagogique dont le rôle principal consiste à pallier à l'insuffisance des entreprises dans lesquelles les apprenants peuvent faire des stages professionnels afin de renforcer les compétences acquises lors de la formation dans le centre. Parallèlement à leur rôle pédagogique les unités d'appui pédagogique doivent réaliser des produits et services de qualité susceptibles de générer des recettes qui viendront améliorer la santé financière des centres et couvrir, au moins en partie, leurs frais de fonctionnement, l'autre partie

restant à charge du gouvernement à travers le budget général de l'état.

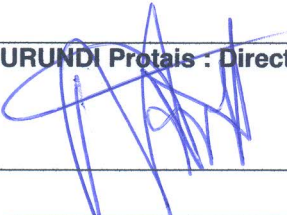
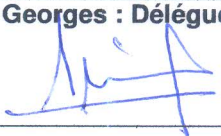
Le projet d'appui à la formation professionnelle et technique (AFPT) **contribue à la capacité institutionnelle et de gestion** à travers la mise en œuvre de son résultat 1 (volet gestion et pilotage par la Direction Générale et amélioration de la gestion de 50 établissements). Les réalisations à ce jour concerne l'étude nationale adéquation formation emploi qui doit donner à la Direction Générale une vision à court, moyen et long terme pour le pilotage des filières, et par conséquent au-delà de l'ensemble des investissements à prévoir et des priorités à accorder par filière et par province. Le travail initié lors du projet AEP sous la forme de la rédaction et diffusion des guides de gestion des Centres devra se poursuivre via l'introduction progressive de nouvelles modalités de gestion des établissements au niveau des 50 établissements.

Concernant le niveau d'appui politique fourni et le degré d'interaction entre l'intervention et le niveau politique, il faut tout d'abord signaler que l'introduction des sources additionnelles d'autofinancement des établissements et de nouvelles modalités de gestion répondent à une demande clairement exprimée par le sous-secteur notamment à travers ses documents stratégiques que sont le Plan Sectoriel de Développement de l'Education et de la Formation (PSDEF) et la Politique Nationale d'Enseignement Technique, d'Enseignement des Métiers et de la Formation Professionnelle. Cette volonté politique se manifeste également dans tous les discours des autorités tant du secteur de l'éducation que de l'emploi. Il est clair qu'il y a une convergence de point de vue quant à la place que doit occuper la formation technique et professionnelle dans le secteur de l'éducation qui devra aussi se traduire par l'augmentation substantielle du budget alloué à ce dernier. Cet environnement favorable à l'essor du sous-secteur de l'EFTP permet de présumer une appropriation rapide et facile des réformes par les institutions partenaires et leur poursuite après l'intervention du projet.

1.4 Conclusions

Le projet d'Appui à l'Enseignement Professionnel était parfaitement aligné sur les priorités du ministère en matière de l'enseignement des métiers, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle et à bénéficié d'une prise de conscience des différents acteurs de tous les secteurs de la place que doit occuper ce volet de l'éducation. La mise en œuvre s'en est trouvé hautement facilité du fait la vision commune des réformes et des objectifs qui sont devenus le seul guide dans la collaboration des partenaires impliqués.

La mise en œuvre des différentes activités a été par contre beaucoup plus lente que ce qui pourrait être raisonnablement souhaité du fait des changements nécessaires et des procédures parfois longues des marchés publics. Les effets des retards observés dans la mise en œuvre du projet d'Appui à l'Enseignement Professionnel sur l'atteinte de son outcome seront atténués par la mise en œuvre du nouveau projet d'Appui à la Formation Professionnelle et Technique.

Fonctionnaire exécution nationale ²	Fonctionnaire exécution CTB ³
NAYUBURUNDI Protais : Directeur d'Intervention 	LENAIN Georges : Délégué à la Cogestion 

² Nom et signature

³ Nom et signature

2 Monitoring des résultats⁴

2.1 Évolution du contexte

2.1.1 Contexte général

L'année 2013 est caractérisée par le début de mise en œuvre du Plan Sectoriel de Développement de l'Education et de la Formation (PSDEF) dans ses différents axes concernant l'augmentation de la capacité d'accueil des Centres d'Enseignement des Métiers et des centres de Formation Professionnelle, l'amélioration de la qualité des apprentissages, l'introduction d'une stratégie d'accompagnement et d'insertion des lauréats et de le pilotage du sous-secteur à travers un partenariat public-privé opérationnel

Le sous-secteur de l'EFPT commence, depuis cette année 2013 et dans le cadre de la mise en œuvre du PSDEF, à élaborer une planification harmonisée tenant compte des priorités stratégiques et de la diversité des interventions afin d'en assurer une mise en œuvre cohérente, efficace et efficiente.

Un cadre légal et réglementaire du sous-secteur a connu également un début d'évolution, notamment par : **i)** la promulgation de la loi n°1/19 du 10 septembre 2013 portant organisation de l'enseignement de base et secondaire, qui consacre l'introduction de l'enseignement fondamental, faisant passer l'enseignement de base de 6 à 9 ans, dans le système éducatif burundais, **ii)** la validation techniques des projets de décrets portant sur le cadre de qualification, les missions, l'organisation et le fonctionnement du Centre de Développement des Compétences Techniques et Professionnelles et la création d'un fonds d'appui à la formation professionnelle.

Dans le cadre de la restructuration de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, des orientations nouvelles en rapport avec les profils d'entrée aux différents types d'établissements (CEM, CFP et EST) ont été donné. La principale nouveauté étant la fixation du niveau d'entrée au Centre de Formation Professionnelle à la dixième réussite pendant la période transitoire et la 9^{ième} fondamentale à partir de l'année scolaire 2016-2017. Cette nouvelle orientation a eu des effets positifs sur la fréquentation des Centres de Formation Professionnelle.

Dans le domaine de la qualité, la nouvelle loi consacre une évolution vers l'unification du sous-secteur de l'Enseignement des Métiers, de la Formation Professionnelle et de l'Enseignement Technique par l'annonce de la création d'une structure unique qui traitera de l'ensemble des aspects de ce domaine en l'occurrence ; le Centre de Développement des Compétences Techniques et Professionnelles (CDCTP).

Une évolution positive s'observe également dans le domaine de la gestion des établissements, à travers la décision du ministère d'étendre progressivement l'expérience du projet d'Appui à l'Enseignement Professionnel (AEP) en matière de l'appui à la gestion autonome des établissements à travers des accords d'exécution budgétaire.

L'année 2013 a enfin connu au légère augmentation du budget aussi bien du Gouvernement du Burundi que des partenaires techniques et financiers intervenant dans le sous-secteur de l'Enseignement des Métiers, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle. Ces efforts confirment la volonté de l'ensemble des

⁴ L'impact se réfère à l'objectif général ; l'outcome se réfère à l'objectif spécifique ; l'output se réfère au résultat escompté

partenaires d'assurer, dans un futur proche, une formation professionnelle et technique qui répond aux besoins de la jeunesse et du marché de l'emploi.

2.1.2 Contexte institutionnel

Le projet AEP/AFPT est ancré à la Direction Générale de l'Administration l'Enseignement Technique, de l'Enseignement de Métier et de la formation Professionnelle Ministère. Cette dernière a été créée par le décret n°100/125 du 21 avril 2010 fusionnant les ex-ministères de l'Enseignement des Métiers, de la Formation Professionnelle et de l'Alphabétisation et Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire. Suite à la promulgation de la nouvelle loi n°1/19 du 10 septembre 2013, portant organisation de l'enseignement de base et secondaire, le Ministère est en train de préparer des textes d'application dont le décret actualisant l'organigramme mis en place par celui de 2010. On constate que cette dernière consacre l'unification du secteur de l'enseignement et la formation techniques et professionnels sous toutes ses formes. Elle consacre également la création d'un centre de développement des compétences techniques et professionnelles qui constitue l'importante porte d'entrée du projet AEP/AFPT pour appuyer l'amélioration de la qualité de formation. Le projet décret de création effective dudit centre est encore en préparation.

Malgré ce contraste entre le contexte général et le contexte institutionnel, les objectifs spécifiques des deux projets sont en phase avec la dynamique nationale proposée tant par le PSDEF que par la politique nationale d'enseignement technique, d'enseignement des métiers et de la formation professionnelle validée en 2012.

2.1.3 Contexte de gestion : modalités d'exécution

En application de la Convention Générale, et dans une logique d'alignement sur les procédures nationales, la prestation de la coopération (à l'exception des lignes mentionnées en régie) est exécutée selon les principes de la cogestion : le Burundi est maître d'ouvrage de l'intervention, tandis que la Belgique apporte un soutien technique et financier.

2.1.4 Contexte HARMO

Depuis le commencement, les projets AEP et AFPT se sont alignés intégralement sur la politique Nationale 2010 (actualisée en 2012 par l'intégration de l'enseignement technique). Par ailleurs, les projets soutiennent actuellement le processus de mise œuvre cohérente et coordonnée ce ladite politique notamment en appuyant, en collaboration avec les autres PTF (APEFE, FCE, VIS, AIDE ACTION, AGAKURA), une planification unique et consolidée des actions à laquelle doivent s'aligner l'ensemble des interventions en appui au sous-secteur de l'EFTP.

Dans le cadre de ces efforts d'alignement de l'ensemble des interventions sur une planification unique, les principaux partenaires (y compris les projets AEP et AFPT) en appui au sous-secteur ont essayés d'intégrer leur activités dans cette planification générale. Une réflexion a été initiée pour mettre en place des mécanismes d'exécution harmonisés et valables pour tout intervenant.

Ainsi, en matière pédagogique, les différents intervenants ont décidé de baser leurs activités sur une offre de formation, des approches méthodologiques d'enseignement et une méthodologie d'élaboration des curricula uniques.

En outre, l'appui à l'amélioration de la gestion interne des établissements s'aligne sur la même organisation des services, la même définition des profils de fonction et les mêmes

outils de gestion administrative, financière, logistique et pédagogique développés avec l'appui du projet AEP et dont le ministère a décidé l'utilisation généralisée dans l'ensemble des établissements d'enseignement des métiers, d'enseignement technique et de la formation professionnelle.

2.2 Performance de l'outcome



2.2.1 Progrès des indicateurs

Outcome⁵ : AEP : L'employabilité des jeunes issus de l'éducation non formelle est améliorée par une formation professionnelle modulaire adaptée au contexte local. AFPT : La gestion stratégique et interne de 50 établissements d'enseignement et de formation technique et professionnelle est améliorée dans le cadre d'un meilleur pilotage du sous-secteur EFTP					
Indicateurs ⁶	Valeur de la <i>Baseline</i> ⁷	Valeur année N-1 ⁸	Valeur année N ⁹	Cible année N ¹⁰	Cible finale ¹¹
AEP : Le ratio entre le nombre de lauréats sortants et le nombre de lauréats accompagnés par les services d'insertion quantitativement et qualitativement augmente chaque année	0	0	27%	-	-
AEP : Le nombre de lauréats insérés via une AGR augmente chaque année	0	0	25	50	50
AEP : Le nombre de lauréats insérés durablement via un emploi augmente chaque année	0	0	0	-	-
AEP : Le taux d'occupation des 4 établissements appuyés augmente chaque année (données STATEDUC).	16,25 %	58,3 %	83,33 %	100% de l'objectif dans chaque école	100% de l'objectif dans chaque école
	MUYINGA : 6 (8,6%)	MUYINGA : 8 (58,8%)	MUYINGA : 142 (78,8%)		
	CIBITOKÉ : 16 (20,0%)	CIBITOKÉ : 174 (56,6%)	CIBITOKÉ : 174 (96,6%)		
	NYANZA LAC : 8 (8,9%)	NYANZA LAC : 113 (47,9%)	NYANZA LAC : 113 (57,9%)		
	KIRUNDO : 11 (27,5%)	KIRUNDO : 75 (70%)	KIRUNDO : 75 (100%)		
AFPT : L'évolution du ratio d'encadrement	1/3,02	-	1/5		

⁵ Reprendre la formulation de l'outcome, telle qu'elle figure dans le cadre logique (DTF).

⁶ Reprendre les indicateurs, tels qu'ils figurent dans le cadre logique (du DTF ou de la dernière version du cadre logique)

⁷ La valeur de l'indicateur au temps 0. Se réfère à la valeur des indicateurs au début de l'intervention (Baseline).

⁸ La valeur atteinte par l'indicateur à la fin de l'année N-1.

⁹ La valeur atteinte par l'indicateur à la fin de l'année N. Si la valeur n'a pas changé depuis la Baseline ou depuis l'année précédente, il y a lieu de répéter cette valeur.

¹⁰ La valeur cible escomptée à la fin de l'année N.

¹¹ La valeur cible à la fin de l'intervention.

enseignant/apprenants (données STATEDUC).				-	-
AFPT : Plan de mise œuvre pluriannuel (PSDEF) accepté par les différents acteurs du sous-secteur					1

2.2.1 Analyse des progrès réalisés

La mise en place d'une offre de formation adaptée aux besoins de l'emploi et de l'économie locale est une condition incontournable de garantir l'amélioration de l'employabilité des jeunes lauréats des centres d'enseignement des métiers et de formation professionnelle appuyés par le projet. Cette offre de formation doit s'exécuter dans les conditions et avec les moyens appropriés en l'occurrence les formateurs dont les compétences sont améliorées, les équipements didactiques adaptés aux travaux pratiques, les infrastructures etc..... La formation doit également se dispenser à travers des structures de pilotage et d'exécution dont la gestion est améliorée par la mise en place des organes, des outils et des mécanismes appropriés.

Les progrès réalisés par rapport à l'ensemble des outputs ont eu un impact positif sur la réalisation de l'outcome. Des lauréats des centres appuyés par le projet AEP ont été introduits dans le processus d'accompagnement à l'insertion initié par ce dernier. Bien qu'il n'y ait pas eu la fixation d'une cible pour l'année 2013 (la définition de la stratégie et l'élaboration des outils étaient encore en cours), le projet est parvenu à insérer 27% des lauréats tandis que le taux d'encadrement des apprenants est passé de 3,02 apprenants/formateur en 2010 à 5 apprenants/formateurs en 2013. La mise en œuvre des activités devant concourir à la réalisation de l'output ont connu un certain nombre de difficultés qui ont freiné l'évolution rapide vers son atteinte ; les principaux sont les suivants:

- **Marché publics pour les équipements**

Les procédures de passation des marchés publics sont longues et plusieurs acteurs interviennent dans le processus et parfois n'agissent dans les délais requis. En outre, peu de fournisseurs remplissent toutes les conditions techniques exigées pour la fourniture des équipements destinés à la pratique du métier dans les centres. Le marché des équipements a dû être relancé deux fois pour cause d'infructuosité. En effet, la première version du marché de 13 lots qui a été lancée au mois de juin 2012 a été entièrement relancée sans attribution d'aucun lot. La relance effectuée au mois de novembre 2012, il a été notifié au mois d'août 2012 seulement pour 6 lots tandis que les autres ont fait objet d'une troisième relance.

Les premiers équipements faisant objet des six lots ont été réceptionnés au mois de décembre 2013. Le retard d'acquisition desdits équipements par les centres a une incidence directe sur le niveau de compétences des apprenants et partant sur leur employabilité future. Les contraintes des marchés publics sont aussi valables pour le recrutement des experts formateurs des formateurs des centres.

- **Niveau initial des formateurs**

L'un des volets le plus important du projet consiste à l'amélioration des compétences techniques pratiques et pédagogiques des formateurs afin de leur permettre de s'acquitter efficacement de leur mission. Il s'est avéré que le niveau initial desdites compétences est faible pour certains formateurs et que le temps nécessaire pour les élever au niveau requis est parfois assez long.

- **Opérationnalisation du CDCP pour l'élaboration des programmes**

L'offre de formation adaptée aux besoins de l'emploi et de l'économie étant une condition préalable à l'amélioration de l'employabilité des jeunes lauréats des centres d'enseignement des métiers, il a été nécessaire de revisiter l'offre existante et de l'actualiser en fonction des résultats d'une étude sur les réalités socio-économique des localités environnantes desdits centres. Ce travail, ainsi que l'élaboration des référentiels des modules choisis selon l'approche par compétences, a été réalisé par les conseillers du ministère affectés au centre de développement des compétences techniques et professionnelles (CDCTP). Leur nomination ayant pris un certain retard, ce dernier s'est répercuté de manière significative sur les délais de mise à disposition des outils didactiques aux centres appuyés.

- ***Caractère nouveau de la stratégie d'accompagnement à l'insertion des lauréats***

La stratégie d'accompagnement à l'insertion des lauréats des centres d'enseignement des métiers est une approche nouvellement introduite dans le secteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle burundais avec l'appui du projet AEP. Sa mise en œuvre effective a été précédée par création d'un certain nombre de dispositifs dont une cellule d'insertion au niveau de chaque centre et un pool d'insertion au niveau central. Il a été également nécessaire de concevoir des outils d'accompagnement à mettre à la disposition des différents éléments du dispositif en l'occurrence une approche méthodologique d'accompagnement à la création des micro-entreprises, des outils informatiques de conception des projets et de gestion de données d'insertion, des mécanismes alternatifs (ou additionnels) de financement des projets des lauréats etc...

A l'instar des difficultés rencontrées dans le renforcement des compétences des formateurs, la formation des membres des différentes composantes du dispositif d'insertion sur l'utilisation des outils mis à leur disposition et sur la technique de conception et de gestion des micro-entreprise a pris plus de temps que prévu.

- ***Rareté des entreprises et artisans pour le recrutement et stage des lauréats***

Les centres d'enseignement des métiers sont implantés dans des localités à faible niveau de production artisanale et industrielle de biens et de service. Le potentiel d'offre d'emplois en direction des jeunes lauréats des centres d'enseignement des métiers s'en trouve très fortement réduit. Afin de palier à cette contrainte, la stratégie d'insertion privilégie l'auto-emploi qui à son tour requiert un accompagnement très rapproché de la part des membres des cellules d'insertion.

- ***Faibles compétences des lauréats dans le domaine de l'entrepreneuriat***

Les ambitions dans la réussite de l'alternative d'insertion par l'auto-emploi ci-haut évoquée se trouvent limitées dans cette phase initiale par le niveau faible des lauréats en compétences entrepreneuriales. Les cellules d'insertion sont appelés à s'investir, parallèlement à leur propre acquisition de compétences, auprès des lauréats afin de les porter à bout de bras durant tout le processus de conception et de gestion des micro-entreprises.

2.2.2 Impact potentiel

Le renforcement de la qualité des apprentissages des lauréats des centres d'enseignement des métiers et la stratégie d'accompagnement à l'insertion de ces derniers vont contribuer, non seulement à l'amélioration de leur employabilité, mais surtout leur effective insertion dans l'appareil productif de l'économie burundaise. L'acquisition des compétences techniques et professionnelles par jeunes constitue une condition incontournable pour la mise en valeur des communautés de base. Cet impact recherché par le projet va aller au-delà de sa seule cible directe que sont les lauréats des

4 CEM appuyés par le projet AEP et 50 établissements appuyés par le projet AFPT. L'impact au-delà de ces limites sera atteint par l'utilisation de certains outputs à caractère transversal dans l'ensemble des établissements d'enseignement des métiers, d'enseignement technique et de formation professionnelle du Burundi. C'est le cas notamment de :

- L'incidence positive du partenariat public-privé
- Les compétences techniques acquises par les formateurs qui peuvent les transmettre à leurs pairs à leur tour
- Les programmes de formation produits par le Centre de Développement de Compétences Techniques et Professionnelles (CDCTP) qui peuvent être utilisés dans d'autres écoles non appuyés par les projets AEP et AFPT
- La capitalisation de la stratégie d'accompagnement à l'insertion des lauréats de l'ensemble des établissements d'enseignement technique et professionnel par les services du ministère (Pool d'insertion)
- La généralisation du mode et des outils de gestion autonome des établissements d'enseignement technique et professionnel.

2.3 Performance de l'output 1¹²



2.3.1 Progrès des indicateurs

Output 1 :					
<p>AEP R4: Les gestionnaires des CEM sont en mesure de gérer les centres d'une manière autonome, le personnel du CDCP produira des programmes et modules de qualité et les personnels de la DGEMFP géreront le sous-secteur de l'Enseignement des Métiers et de la Formation professionnelle dans une vue d'ensemble du grand cadre sectoriel éducation – formation – emploi (Volet : Renforcement institutionnel).</p> <p>AFPT R1: Les gestionnaires des écoles et centres EFTP ont acquis les compétences nécessaires pour une bonne gestion de leurs établissements dans le cadre d'un pilotage adapté.</p>					
Indicateurs	Valeur de la <i>Baseline</i>	Valeur année N-1	Valeur année N	Cible année N	Cible finale
AEP : Un document de la politique nationale du sous-secteur est élaboré et diffusé	0	0	0	1	1
AEP : Le Centre de Développement des Compétences Professionnelles (CDCP) est mis en place et opérationnel	0	0	0	1	1
AEP: Une plateforme public-privé mise en place.	0	0	0	1	1
AEP : Un modèle de gestion des écoles et ses outils (manuels de procédures) sont élaboré	0	1	1	1	1
AFPT : Les comités de gestion des écoles fonctionnent	0	4	4	4	50
AFPT : Existence des plans d'action (planification) des 50 établissements	0	4	4	4	50
AFPT : Existence des plans d'entretien et de maintenance pour les 50 établissements	0	0	0	0	50

¹² Le template prévoit jusqu'à 3 outputs (chapitres 2.2, 2.3 et 2.4). Si l'intervention compte plus d'outputs, simplement copier et coller les chapitres supplémentaires relatifs aux outputs. Si l'intervention compte moins de 3 outputs, simplement supprimer les chapitres non nécessaires).

En ce qui concerne le niveau de l'outcome, vous pouvez aussi remplacer ce tableau par le propre format de l'intervention (p.ex., de votre outil de monitoring opérationnel)

2.3.2 État d'avancement des principales activités

État d'avancement des <u>principales</u> activités ¹³	État d'avancement :			
	A	B	C	D
AEP : Mettre en place et faire fonctionner une plate-forme de discussion et de concertation pour le domaine de la formation professionnelle et l'emploi			X	
AEP : Formuler avec les partenaires (secteur économique, Ministères, coopération internationale) un document de stratégie nationale de formation professionnelle et d'emploi, englobant les 3 sous-secteurs ESTP, EP et FPP		X		
AEP : Renforcer la capacité de planification et de gestion de la DGEP du MENRS			X	
AEP : Conseiller à la création du Centre de développement des compétences professionnelles CDCP			X	
AEP : Introduire dans les CEM un modèle de gestion autonome. Appliquer les expériences réussies des appuis APEFE, US-AID-World Relief-PADCO, World Relief Micro finance et KfW-GTZ IS et autres		X		
AFPT : Accompagner les gestionnaires et les responsables du Ministère aux différents niveaux concernés dans l'amélioration du pilotage du secteur de l'EFTP		X		
AFPT : Développer par phases le plan d'action des institutions ciblées et y mettre en place un Comité de Gestion élargi, en collaboration avec les acteurs locaux				X
AFPT : Former et accompagner au niveau des établissements retenus le personnel en charge de la gestion interne avec une attention particulière pour les responsables de la maintenance				X
AFPT : Appuyer la création et la gestion des unités d'appui pédagogique (ex unités de production) dans les établissements bien structurés				X

2.3.3 Analyse des progrès réalisés

Le résultat visé est un renforcement du pilotage du sous-secteur à travers une stratégie de développement de l'enseignement technique, des métiers et de la formation professionnelle mise en œuvre dans un cadre de partenariat public-privé et en s'appuyant sur des structures de formation dont la gestion interne est améliorée. En outre, il vise également l'amélioration de la qualité des apprentissages notamment par l'opérationnalisation d'un centre de développement des compétences professionnelles doté des ressources matérielles, humaines et financières suffisantes

Le document de stratégies de développement de l'enseignement des métiers, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle développé en 2012 dans le cadre du projet AEP a connu un début de mise en application peu coordonné pendant l'année 2013 étant donné que son plan de mise en œuvre n'a pas pu être élaboré. Néanmoins, deux études baselines sur l'adéquation formation emploi et l'état des lieux des infrastructures et des équipements effectuées dans le cadre du projet AFPT permettront d'avoir une base solide des choix stratégiques qui guideront l'élaboration

¹³ A : Les activités sont en avance
 B : Les activités sont dans les délais
 C : Les activités sont retardées ; des mesures correctives doivent être prises.
 D : Les activités ont pris un sérieux retard (plus de 6 mois). Des mesures correctives majeures sont requises.

dudit plan durant l'année 2014. Des indicateurs correspondants à ces deux activités très importantes comme outil de pilotage du sous secteur doivent être développés dans le cadre logique, et ce avant la fin du premier semestre 2014, comme suite à la formation *More result* dont a bénéficié l'équipe.

Parallèlement aux efforts fournis dans l'appui des orientations stratégiques, le projet s'est investi dans l'opérationnalisation du CDCP à partir de la désignation et l'affectation des conseillers pédagogiques par l'autorité de tutelle. Une avancée appréciable s'observe par l'élaboration des 10 curriculums supplémentaires durant l'année 2013 sur base d'une méthodologie de « Formation/Action » et conformément à l'offre de formation préalablement définie. La production des curriculums aurait pu dépasser les performances ci-hauts évoquées n'eut été l'indisponibilité des conseiller du CDCP qui parfois sont sollicités par d'autres intervenants, avec lesquels l'harmonisation de l'ensemble des activités n'est pas encore complètement assurée. Malgré ces avancées positives, il est encore nécessaire d'améliorer la qualité des produits par la conceptualisation d'un guide d'élaboration des curriculums.

La mise en place d'un cadre partenariat public-privé a connu une avancée mitigée ; en effet, des consultations entre les partenaires ont eu lieu et débouché sur un projet de convention qui reste en instance de signature. Il s'agit d'une modalité de coopération des acteurs dont les intérêts sont parfois différemment perçus ; d'où la nécessité d'un temps suffisant d'intériorisation des objectifs et des avantages mutuels d'un tel partenariat. Le projet continue le plaidoyer et l'accompagnement du processus sans pour autant avoir un véritable contrôle sur son rythme.

En dernière analyse, les outils de gestion (organigramme, profils de fonctions, manuels de procédures, planification) élaborés depuis 2010, avec l'appui du projet AEP, ont été expérimentés dans les établissements à partir de l'année 2012 et un accompagnement des gestionnaires a été effectué par le projet via des formations et la mise à dispositions des moyens financiers à travers des accords d'exécutions. Les inspections effectuées par les membres du CDCP appuyés par l'assistant technique national en formation professionnel montrent une évolution positive de la qualité de gestion des établissements concernés par l'expérimentation. Le ministère a décidé d'étendre l'utilisation de ces outils à l'ensemble des établissements d'enseignement et de formation professionnels et techniques du Burundi.

Enfin les activités prévues au titre du projet AFPT concernant l'élaboration des plans d'actions , la formation de leur personnel en gestion, et l'appui à la mise en place des UAP, ont toute été décalées en 2014 en raison de l'attente de la validation des résultats de l'étude adéquation formation emploi et de l'étude sur l'état du patrimoine et de l'équipement des 50 centres.

2.4 Performance de l'output 2

2.4.1 Progrès des indicateurs

Output 2 :					
AEP R3: Les compétences des formateurs et gestionnaires des CEM et CFP seront renforcées et continuellement adaptées aux exigences professionnelles					
AFPT R2: Les écoles et centres EFTP offrent une formation qui répond à la demande de l'environnement économique et social et fournit aux apprenants des réelles capacités professionnelles.					
Indicateurs	Valeur de la <i>Baseline</i>	Valeur année N-1	Valeur année N	Cible année N	Cible finale
AEP : Un document sur les modalités (harmonisées) d'organisation de la formation modulaire dans les écoles est validé par la DGEMFPFT	0	0	0	1	1
AEP : Les filières ouvertes dans les 4 CEM ont leurs offres de formation modulaire	0%	0%	83%	100%	100%
AEP : Les modules de formation "produits/services" sont développés pour 12 filières différentes dans CEM/CFP	0	38	48	30	30
AEP : Les conseillers du ministère (repris dans le CDCP) ont acquis des compétences pour la mise en œuvre de la formation modulaire et la gestion des écoles au Burundi	0%	0%	60%	60%	80%
AEP : Les formateurs et gestionnaires des 2 CEM & 2 CFP ont acquis le niveau de compétences requis pour-l'exercice de leur métier	0%	45%	74%	80%	80%
AFPT : Temps réservé pour les activités pratiques					50%
AFPT : Un système de suivi des apprenants sortants est présent et demandé par le ministère dans les établissements ciblés	N/A				
AFPT : le nombre de sortants insérés dans la vie active a augmenté	N/A				

2.4.2 État d'avancement des principales activités

État d'avancement des <u>principales</u> activités ¹⁴	État d'avancement :			
	A	B	C	D
AEP : Adapter et compléter les modules existants		X		
AEP : Sélectionner, recruter et former un noyau de formateurs et gestionnaires du CDCP qui bénéficient d'un programme intensif			X	

¹⁴ A : Les activités sont en avance
 B : Les activités sont dans les délais
 C : Les activités sont retardées ; des mesures correctives doivent être prises.
 D : Les activités ont pris un sérieux retard (plus de 6 mois). Des mesures correctives majeures sont requises.

de formation				
AEP : Exécuter et superviser le programme de formation intensif des formateurs et des gestionnaires des centres		X		
AEP : Renforcer les capacités des formateurs dans les domaines spécifiques	X			
AEP : Une offre de formation pour les CEM et les CFP est mise à disposition			X	
AFPT : Appuyer le CDCP : voir AEP, R4/A4.4				
AFPT : Enrichir les programmes : voir AEP, R2/A2.8				
AFPT : Développer les modules et supports pour les filières innovantes				X
AFPT : Valoriser la pratique dans la formation				X
AFPT : Informer les formateurs et les artisans sur le fonctionnement des ateliers de production				X

2.4.3 Analyse des progrès réalisés

Les activités réalisées dans le cadre du volet pédagogique visaient l'acquisition des compétences techniques et pédagogiques des formateurs ainsi que les compétences en gestion des directions des 4 établissements soutenus et ont permis la gestion bonne de ces derniers.

Les évaluations et inspections faites conjointement avec les conseillers du CDCP montrent que les outils et procédures mis en place sont efficaces. Une amélioration sensible et continue est constatée tant au niveau de l'exploitation des acquis des formations dans les classes, que de la gestion de ces établissements par les directions.

Modules de formations

Des modules de formations pour les 12 filières ouvertes dans les quatre CEM appuyés par le projet AEP sont élaborés et expérimentés par les formateurs dans le cadre d'une approche « formation/action ». Aux 38 modules élaborés en 2011-2012 sont venus s'ajouter une dizaine élaborée en 2013. Ces derniers concernent spécifiquement les filières d'électricité (1), transformation agro-alimentaire (2), hôtellerie/tourisme (1), soudure (2), plomberie (1), mécanique automobile (1), agri-élevage (2). Tous ces modules ont été élaborés suivant l'approche par compétences et les formateurs de toutes filières ont été formés à l'application de cette méthodologie lors de la formation des apprenants dans les centres.

Une offre de formation concernant 10 des 12 filières ouvertes dans les centres appuyés par le projet AEP a été élaborée et validée en 2013. Cette dernière constituera la base pour la poursuite du travail d'élaboration des modules durant l'année 2014 et avec l'appui du nouveau projet l'Appui à la Formation Professionnelle et Technique (AFPT).

Renforcement des capacités des conseillers du CDCP

Sur les 20 conseillers prévus pour le noyau du CDCP, 12 conseillers ont été affectés au mois de décembre 2011. Ils ont aussitôt été formés sur la technique et méthodologie pédagogique (matrice d'objet de formation modulaire, fiche d'identification des modules, fiche du manuel technique et guide pédagogique).

Le renforcement des capacités a été freiné par l'absence d'un cadre légal et organisationnel du centre. Le projet a continué à appuyer la réflexion du ledit cadre durant toute l'année 2013. Un projet de décret portant création, mission et organisation du CDCP a été élaboré et est en attente d'être promulgué par les instances habilitées. Des ressources documentaires sont cependant disponibles pour leur permettre d'assurer au mieux leurs missions dont les principales sont la conception des modules de formation et le renforcement des capacités techniques et pédagogiques des formateurs.

Formation des formateurs et gestionnaires des centres (CEM)

Ces formation sont dispensées à tous les formateurs des quatre centres appuyés par le projet AEP et gestionnaires dans leurs domaines spécifiques, soient 37 formateurs techniques, 22 gestionnaires (directeurs, préfets des études, comptables, secrétaires).

Pour cette année 2013, 37 semaines de formations techniques dans des domaines variés, tel que repris dans le tableau ci-dessous, ont été dispensées :

Domaine	Semaines de formation	Nombre de participants
Electricité	9	9
Transformation agroalimentaire	4	5
Hôtellerie/Tourisme	2	5
Soudure	7	8
Plomberie	9	5
Mécanique automobile	4	5
Entreprenariat	2	22
TOTAL	37	59

Elles mettent l'accent sur l'exploitation de méthodes actives et privilégient la pratique dans le but de familiariser les formateurs à la conduite des apprentissages selon l'approche par compétence. Nous avons constaté l'intérêt porté par les formateurs et leur participation active aux formations. L'évaluation post-formation indique une amélioration de leurs connaissances leur permettant de mettre en application les contenus de formation. Le projet s'attachera, en 2014, à mettre en place les conditions d'une évaluation certificative des compétences des apprenants à la fin de chaque module dispensé.

Pour ce qui concerne les effets des formations à destination des gestionnaires, ceux-ci ont amélioré la gestion des CEM en appliquant les procédures définies dans les manuels de gestion (administrative, financière et logistique). Le suivi et l'accompagnement des gestionnaires a permis d'évaluer le niveau moyen des changements opérés dans la gestion de ces 4 CEM. Celui-ci est passé de 21,47% en avril 2012 à 86,84% en décembre 2013, sur base des critères et indicateurs définis dans les manuels de procédures.

Offre de formation

Une offre de formation pour 10 filières a été définie et mise à disposition des CEM et CFP. Néanmoins cette offre est élaborée sans référence à une étude de l'environnement socioéconomique. Cette étude a été initiée et réalisée par AFPT en 2013, après analyse

des recommandations de l'étude socioéconomique sur le marché de l'emploi (Baseline), l'offre de formation sera actualisée aux niveaux national et provincial pour i) mieux répondre aux besoins des secteurs prioritaires définis dans le CS ; ii) organiser une meilleure répartition géographique de l'offre ; iii) introduire des modules innovants pour ces filières afin de répondre à la demande du marché de l'emploi.

A ce jour les 4 établissements appuyés ont implémentés l'exploitation des modules développés pour les filières, plomberie, électricité domestique, électricité d'équipement, soudure et construction métallique, couture, maçonnerie, menuiserie, mécanique automobile, hôtellerie-tourisme et transformation agroalimentaire. Pour chacune de ces filières l'effectif global a sensiblement augmenté de même que taux de rétention. Ce qui pourrait indiquer une amélioration de la qualité des formations dispensées.

Concernant les activités du projet AFPT de développement des modules innovants, le développement de la pratique dans la formation, et d'information des artisans, elles ont été décalées en 2014.

2.5 Performance de l'output 3¹⁵

2.5.1 Progrès des indicateurs

Output 3 :					
AEP R1 : des dispositifs d'orientation et d'accompagnement des apprenants vers l'emploi, l'auto emploi et une Activité génératrice de revenu sont expérimentés et opérationnels au niveau de chaque centre (4 CEM)					
AFPT R3 : Les écoles et centres EFTP ont mis en place des mécanismes d'insertion des lauréats dans la vie active et ont formalisé des liens de collaboration avec les acteurs politiques, économiques et sociaux proches de leur milieu d'implantation					
Indicateurs¹⁶	Valeur de la Baseline	Valeur année N-1	Valeur année N	Cible année N	Cible finale
AEP/ AFPT : Des outils de suivi des sortants sont mis en place et sont fonctionnels, à 2 niveaux: chaque établissement, Direction Générale ET-EMFP	0	0	7	7	50
AEP/AFPT : Les cellules d'insertion accompagnées et suivies par le pool d'insertion ministériel sont opérationnelles et fonctionnelles.	0	4	7	7	50
AEP/AFPT : Des mécanismes d'insertion et de transition professionnelle additionnels ont été expérimentés, formalisés, capitalisés et intégrés en cas de succès	0	0	2	2	4
AEP/AFPT : Le renforcement de l'employabilité des lauréats en insertion est prise en compte à travers l'organisation de séquences d'ajustement additionnelles	0	0	70	70	5% des lauréats
AEP/AFPT : Le ratio entre le nombre de lauréats sortants et le nombre de lauréats accompagnés par les services d'insertion augmente chaque année	0		27% ¹⁷	-	-
AFPT : Le nombre de lauréats insérés via une AGR et dans l'emploi salarié augmente chaque année	0	0	25	-	-
AFPT : Les organisations d'employeurs participent aux comités de gestion des centres ciblés et contribuent à la planification des activités	0	0	0	0	50
AFPT : Des focus groupes de sensibilisation/échange permettant aux artisans et entrepreneurs de se structurer sont mise en place	0	0	0	0	50
AFPT : Des outils d'approche prospective et d'observation permanente du marché de l'emploi sont mis en place	0	0	1	1	3

¹⁵ Si le cadre logique contient plus de 3 outputs, copier-coller le chapitre 2.4 et créer le 2.6 pour l'output 4, le 2.7 pour l'output 5, etc.

¹⁶ A noter que certains indicateurs additionnels repris sous rubrique ne correspondent pas totalement à ceux mis en exergue dans le DTF. Le processus est itératif et le débat relatif à la définition des indicateurs d'insertion n'est pas fermé et doit encore être affiné. En effet, le DTF prévoit une obligation de moyens plutôt que de résultat.

¹⁷ La notion d'accompagnement est clarifiée à travers la formalisation du processus dont question. L'ensemble des étapes relatives à ce processus ont été définies et mises en œuvre courant 2013. Le risque de biais est donc patent sachant que les 27% dont question, vont dans le sens d'une identification améliorée des lauréats et des activités sous-jacentes qui en ont découlé (séances collectives, individuelles, appui à la formulation de projet sous AGR).

2.5.2 État d'avancement des principales activités

État d'avancement des <u>principales</u> activités ¹⁸	État d'avancement :			
	A	B	C	D
AEP : Étude des besoins et potentiels de l'environnement économique de chaque CEM appuyé		X		
AEP : Choix des filières (organisation réunions de concertation)			X	
AEP : Organiser les apprenants en groupes et associations			X	
AEP : Mise à disposition d'un fonds de garantie pour projets de microcrédit			X	
AFPT : Les cellules d'insertion sont accompagnées par le pool du Ministère et le projet AFPT			X	
AFPT : Des mécanismes d'insertion et de transition professionnelle additionnels ont été expérimentés, formalisés, capitalisés et intégrés en cas de succès		X		
AFPT : Evaluation de l'acquisition de l'expertise des membres des cellules d'insertion.		X		
AFPT : Intégration de 6 collègues du ministère dans le cadre d'un pool insertion			X	
AFPT : Valoriser la pratique du stage en entreprise		X		
AFPT : Des accords de financement ont été expérimentés pour 7 cellules d'insertion			X	
AFPT : Mettre à disposition un fond de garantie et mettre en place les mécanismes de fonctionnement et de suivi			X	
AFPT : Etude Baseline socioéconomique		X		
AFPT : Exploration de leviers de financements alternatifs		X		
AFPT : La base de données Bur@cel est opérationnelle, ses utilisateurs ont été formés (cf.R1)		X		
AFPT : Un logiciel de plan d'affaires est opérationnel, ses utilisateurs ont été formés		X		

2.5.3 Analyse des progrès réalisés

Les activités de soutien et d'accompagnement menées sur le terrain en faveur des cellules d'insertion, ont permis de modéliser le processus d'accompagnement vers et dans l'emploi sous activités génératrices de revenus (AGR).

L'approche « bottom up » est privilégiée par le pool d'insertion ministériel, appuyé techniquement par le projet AFPT, afin d'expérimenter des stratégies et des outils, de procéder à leur formalisation et validation définitives.

Cette approche a permis de constater que le manuel de procédures 'insertion' devra être profondément revisité. Il n'évoque que le versus administratif et est désormais dépassé par la réalité et les progrès manifestés par les cellules d'insertion.

D'autres manuels méthodologiques ont été expérimentés et formalisés ; manuel d'utilisation d'une base de données, ensemble des instructions de travail documentées, liées au processus d'accompagnement, ainsi que des outils de planification et de reporting financier. A partir de l'expérimentation « in vivo », la mise en place d'un cadre structurant formalisé et l'évaluation des bonnes pratiques en phase avec les réalités

¹⁸ A : Les activités sont en avance
 B : Les activités sont dans les délais
 C : Les activités sont retardées ; des mesures correctives doivent être prises.
 D : Les activités ont pris un sérieux retard (plus de 6 mois). Des mesures correctives majeures sont requises.

observées, l'intervention peut entamer leur dissémination sur l'ensemble des centres ciblés à travers un processus d'amélioration continue tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif.

Un pool d'insertion a été nommé par la Direction de l'EFT, et il est composé de 5 conseillers qui participent à l'ensemble des activités menées dans le cadre du résultat. Ils interviennent, le plus souvent en binôme, pour l'ensemble des cibles du volet insertion. Le rythme d'intégration et d'appropriation est plus lent que prévu, les activités planifiées sont difficiles à tenir mais ici aussi, la roue de l'amélioration continue a commencé de tourner et devrait permettre, à terme, de contribuer à la durabilité des processus mis en place. Il en va de même pour les membres des cellules d'insertion qui progressent vers l'acquisition des compétences professionnelles nécessaires à l'exercice de leur mission. Une matrice d'évaluation permet d'accompagner cette évolution et se traduira en 2014 par un plan de formation continuée.

Il faut néanmoins mentionner la capacité variable d'appropriation des membres des cellules. Le faible niveau de diplôme de certains d'entre eux, constitue probablement un handicap difficile à contourner. Une stratégie de sensibilisation du partenaire doit être mise en place en vue de s'assurer d'un socle minimum de compétences. Au surplus, une faible motivation et présence des agents, conjuguée à une productivité réduite, expliquent les difficultés à obtenir des résultats réellement structurants.

Pour appuyer et amplifier la capacité des cellules à se mettre en phase avec les missions attendues, des accords d'exécution, impliquant la Direction Générale, ont été mis en place. Ils permettent de financer des activités d'insertion des cellules appuyées, et implique des modalités opérationnelles de suivi qui ont été formalisées et transférées : outil de planification des activités et de reporting financier, notamment. Nous déplorons le temps considérable consommé avant qu'une nouvelle série d'accords ne soient réactivés en janvier 2014. Cela a fortement handicapé les activités d'insertion car le soutien du projet s'est brutalement interrompu pendant 6 mois. Afin de renforcer la contribution de cette stratégie au résultat, il sera nécessaire d'anticiper davantage leur reconduction et de prendre en compte toute la complexité de la mise en œuvre. A noter qu'en 2013, le processus de dissémination des stratégies d'insertion a été étendu à 3 établissements additionnels appuyés par l'APEFE.

Niveaux d'insertion

La base de données Bur@cel permet de quantifier établissement par établissement le nombre de sortants, de lauréats accompagnés et d'insertions réalisées. Cette base de données est utilisée dans les 7 centres et permet au partenaire, de capitaliser les profils des bénéficiaires et les statistiques d'insertion qui en découlent. A ce jour toutefois, l'outil n'est pas encore utilisé pour mesurer les niveaux d'insertion de l'ensemble des établissements de l'EFTP.

Accompagnement vers une activité génératrice de revenus (AGR).

Le suivi des lauréats par les cellules d'insertion a permis d'expérimenter in vivo l'accompagnement d'un lauréat vers un projet d'AGR. Le processus d'accompagnement des lauréats vers les AGR a été concomitamment formalisé et opérationnalisé par le projet AFPT et le pool ministériel dans 7 cellules qui ont bénéficié d'un soutien rapproché. En outre, un marché visant un appui renforcé à la rédaction de projets et à l'accompagnement des lauréats a été exécuté par une A.S.B.L. burundaise spécialisée dans l'appui et l'accompagnement à la création d'activités.

Le rythme de formulation de projets d'AGR a été accéléré mais reste insuffisant. Au courant de l'année 2013, des associations de lauréats ont été constituées et accompagnées dans la formulation de 35 projets dont 23 ont été présentés à l'Institution de Microfinance (CECM) pour financement.

Partenariat avec les Institutions de Microfinance (IMF)

A ce jour un seul partenariat a pu être négocié, avec la Coopérative d'Épargne et de Crédit Mutuel (CECM) . Sur l'ensemble des 23 projets présentés, tous portés par des lauréats issus de Bujumbura, 7 projets ont été financés.

Une nouvelle convention de partenariat a été négociée avec une nouvelle IMF, la FENACOBU, couvrant l'ensemble du territoire ; validée en novembre, elle n'a pu être ratifiée en 2013, ce qui a empêché toute possibilité de financement pour les lauréats de l'intérieur du pays.

Des opérations de sensibilisation et de promotion ont été organisées avec la CECM à Bujumbura. De nombreuses réunions de concertation et de cadrage ont été organisées entre cette IMF et le partenaire afin d'identifier et de pallier les problèmes liés à l'opérationnalisation de la convention. Le Comité de Gestion du Fonds, prévu par l'Accord de gestion conclu entre la CTB et le Ministère s'est réuni à plusieurs reprises pour statuer définitivement sur les projets validés par l'Institution de Microfinance.

Stages

Les stratégies d'appui à l'auto-emploi ne sont pas linéaires et des mécanismes nouveaux de transition professionnelle seront explorés et expérimentés (pépinières, couveuses...) afin de sécuriser les parcours des lauréats vers une insertion professionnelle la plus durable et la plus qualitative possible. Des stages formatifs de renforcement des capacités en créativité et innovation ont été mis en place. Des stages de professionnalisation et renforcement des capacités par filière ont été négociés.

Un atelier de cadrage national du stage a eu lieu et a permis d'élaborer et de formaliser une typologie du stage au Burundi, les outils de suivi et de conventionnement afférents.

Les stages identifiés et formalisés sont :

- En formation : le stage d'orientation et de confirmation professionnelle et le stage d'alternance.
- En Insertion : le stage de renforcement des capacités et le stage d'insertion.

Une convention a été négociée et opérationnalisée pour 70 bénéficiaires en stage de renforcement des capacités avec le programme pavage.

Entreprenariat

4 associations ont été appuyées dans la filière couture tant en renforcement dans le cadre de la définition et de la commercialisation de leur produit. Cet appui a conduit à la mise en place d'un dispositif coopératif en cours d'expérimentation; il devrait permettre des économies d'échelle significatives pour les intrants et la mise en place d'une démarche mutualisée pour commercialiser les produits ciblés sur la niche des expatriés et Burundais aisés.

Un appui expérimental visant à faciliter l'achat des intrants et la commercialisation de produits innovants a été initié en faveur de la filière couture, de même qu'un mécanisme de facilitation et d'appui à l'investissement sous la forme d'un dispositif leasing actuellement en phase de test et d'évaluation. Il a fait l'objet d'un cadrage préalable en termes de conventionnement et de modalités de mise en œuvre.

Un mécanisme d'appui aux premiers consommables a été également expérimenté et est en cours d'évaluation. Le niveau d'appropriation des cellules d'insertion par rapport à l'entreprenariat reste faible malgré les différents dispositifs de formation et de

renforcement des capacités qui ont été mis en œuvre.

La motivation, la mobilisation et la productivité des différents intervenants sont également problématiques (Institution de microfinance, directions d'établissement, partenaire, pool d'insertion) ; Comme dit ci-haut, la roue de l'amélioration continue a commencé de tourner tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif. Le choix du DTF de s'engager « dans un processus d'accompagnement de longue haleine » s'avère donc particulièrement judicieux.

Etude socioéconomique

L'Etude prospective sur l'économie burundaise, les besoins en formation et l'adéquation formation-emploi a été réalisée selon la méthodologie initialement prévue. Le rapport est en phase avec les exigences initiales tant pour ce qui concerne les aspects de diagnostic que pour les éléments de prospective. La Commission Adéquation Formation Emploi nommée par le Ministère et le pool d'Insertion ont accompagné tout le processus, que ce soit au niveau du pilotage ou dans le cadre de l'organisation des focus-groupes dans chacune des 17 provinces.

L'analyse prospective province par province menée a permis d'identifier 87 fiches filières. Le rapport présente une synthèse de vingt recommandations formulées par les employeurs et par les établissements du sous-secteur. Il propose 7 recommandations prioritaires :

- Valoriser l'EFTP à tous les niveaux ;
- Repenser l'offre de formation au regard du marché du travail ;
- Implanter la formation en alternance ;
- Redonner du souffle aux établissements de l'EFTP ;
- Lancer un ambitieux programme de gestion et de formation des ressources humaines ;
- Développer l'insertion dans l'emploi à travers le partenariat avec le secteur privé ;
- Favoriser l'auto-emploi.

Le rapport conclut sur une proposition de stratégie de partenariat formation/emploi au niveau provincial et central. Cette étude, sur base des recommandations intégrées fera l'objet d'une stratégie conjointe avec le partenaire, pour faciliter la mise en œuvre d'une feuille de route permettant d'améliorer l'adéquation formation emploi pour le sous-secteur de l'EFTP. Les premiers résultats de l'étude ont fait l'objet d'une présentation en revue sectorielle.

En termes de résultats inattendus, notons la bonne réceptivité des cellules d'insertion à l'utilisation des outils informatiques : plan d'affaires automatisé, base de données, outils automatisé de planification financière. Mentionnons également, la capacité des lauréats de la filière couture à exécuter des commandes de produits bancables relativement innovants.

2.6 Performance de l'output 4¹⁹

2.6.1 Progrès des indicateurs

Output 4 :					
AEP R2 : L'offre de formation modulaire des CEM est adaptée continuellement au contexte socio-économique local et facilite l'insertion					
AFPT R4 : L'accès aux dispositifs de formation technique et professionnelle est facilité par:					
<ul style="list-style-type: none"> • l'aménagement, la réhabilitation et l'équipement de 2 CEM du réseau national dans les provinces de KAYANZA et CANKUZO • la contribution à la maintenance des établissements ciblés • la promotion de la formation technique et professionnelle dans la population. 					
Indicateurs	Valeur de la Baseline	Valeur année N-1	Valeur année N	Cible année N	Cible finale
AEP : Les CEM de CIBITOKÉ, NYANZA-LAC, MUYINGA, KIRUNDO sont réhabilités et équipés (AEP)	0	0	0	0	4
AEP : Le bâtiment du CDCP est réhabilité et occupé par les membres du CDCP (AEP)	0	0	0	0	1
AFPT : Un plan de communication/information unique est appliqué dans l'EFPT	0	0	0	0	1
AFPT : Les 2 CEM dans les provinces visées sont réhabilités, équipés et fonctionnels sur au minimum de trois filières	0	0	0	0	2
AFPT : Les plans d'entretien et de maintenance sont mis en place dans les établissements	0	5	5	0	50
AFPT : Les professeurs de 50 CEM, CFP et E.T appuyés par le projet AFPT sont outillés sur le genre, VIH/Sida et éducation inclusive (AFPT)	0	0	1	1	50
AFPT : Le nombre de fille en formation a augmenté	0	0	0	0	10

2.6.2 État d'avancement des principales activités

État d'avancement des principales activités ²⁰	État d'avancement :			
	A	B	C	D
AEP : Travaux de réhabilitation et construction des 4 CEM, du CDCP et de la DGEP			X	
AEP : Définir les équipements des CEM		X		
AEP : Équipement des 4 CEM, du CDCP et de la DGEP				X

¹⁹ Si le cadre logique contient plus de 3 outputs, copier-coller le chapitre 2.4 et créer le 2.6 pour l'output 4, le 2.7 pour l'output 5, etc.

²⁰ A : Les activités sont en avance
 B : Les activités sont dans les délais
 C : Les activités sont retardées ; des mesures correctives doivent être prises.
 D : Les activités ont pris un sérieux retard (plus de 6 mois). Des mesures correctives majeures sont requises.

AFPT : Aménager, réhabiliter et équiper 2 CEM sélectionnés à BUJUMBURA-RURAL et CANKUZO			x	
AFPT : Contribuer à la maintenance et l'aménagement des établissements ciblés en fonction des résultats d'une étude de base et du budget alloué		x		
AFPT : Sensibilisation à l'utilité des formations		x		
AFPT : Améliorer l'accès filles et personnes handicapées				x

2.6.3 Analyse des progrès réalisés

Construction et réhabilitation de 4 CEM

Les construction/équipements ont représenté en termes d'engagement/exécution plus de la moitié du budget total du projet.

Le processus d'engagements pour la réalisation de construction/réhabilitation a commencé en octobre 2009 (AMI pour le recrutement du Maître d'Œuvre). L'Avant-projet détaillé pour la réalisation des travaux a été approuvé par la SMCL le 20/05/2011. Les travaux de réhabilitation ont commencé en novembre 2011 et la période d'exécution prévue était de 8 mois. Les travaux ont été réceptionnés provisoirement entre janvier et mai 2013. Soit une durée d'exécution de 14 mois. Finalement, au 30 novembre 2013, les réhabilitations/constructions dans les 4 CEM sont terminées.

Ajoutons qu'un système de maintenance dans les 4 CEM a été instauré et un budget de fonctionnement alloué par le projet

Equipements

Au niveau des équipements, une première série de marchés ont été lancés en 2010 /2011. Le processus d'engagements pour les gros équipements (13 LOTS) a commencé en mai 2012 pour lequel un premier lancement a été infructueux. Une seconde relance en novembre 2012 a permis l'attribution de 7 LOTS (mécanique auto, menuiserie, coupe-couture, photovoltaïque, hôtellerie, mobilier et maroquinerie) parmi les 13 prévus. Les livraisons sont en cours, des prolongations de délais ont cependant été accordées par la commission des marchés publics. Les lots restant (5 lots) ont fait l'objet d'une troisième relance qui a permis leur attribution (plomberie, agroalimentaire, maçonnerie, soudure, électricité). La totalité des équipements sera sur place et fonctionnelle pour le premier semestre 2014.

Ceci démontre bien que pour les constructions, c'est au niveau de la préparation et de validation du marché que les retards sont conséquents. (Cfr.pp.15, MP).

Pour ce qui concerne les équipements les retards sont également liés aux difficultés rencontrées par les fournisseurs lors du fret.

Direction général et CDCTP

Les bureaux de la direction générale sont opérationnels. L'installation d'un équipement photovoltaïque destiné à assurer l'alimentation électrique des bâtiments sera fonctionnelle au 1^{er} trimestre 2014. Suite à la disponibilité retardée des bâtiments destinés au CDCTP les réhabilitations au sont encore en cours, les travaux seront terminés en avril 2014.

Nouveaux CEM

Le démarrage du processus des constructions et réhabilitation de deux nouveaux CEM est ralenti par une modification du choix d'un des centres ciblés. Le CEM visé à Bujumbura rural ne disposant pas des espaces suffisants, la DG a porté son choix sur le CEM de Kayanza.

Maintenance

L'étude Baseline sur l'état des lieux des 50 établissements visés par le projet a été réalisée, elle constitue un véritable outil d'appui à la décision. La restitution de l'étude a eu lieu et doit être complétée pour les équipements. Elle permettra au partenaire de donner les orientations pour la mise en œuvre d'un plan de maintenance des infrastructures et équipements dans une dizaine de centres.

2.7 Thèmes transversaux

Le projet d'appui à l'enseignement professionnel a organisé, avec l'appui d'une assistante junior des activités de sensibilisation et de formation sur certains thèmes transversaux en l'occurrence le genre, le VIH/SIDA, l'éducation inclusive et le leadership féminin. Les matières sur lesquelles a porté la formation dans ces domaines sont entrain d'être intégrées dans le cours de civisme dispensé aux apprenants pendant leur cursus de formation.

La synthèse des contenus de formation, des bénéficiaires, du temps de formation et de la stratégie de capitalisation des acquis est présentée par thème dans les tableaux ci-dessous.

Outre les thèmes transversaux ci-haut évoqués, le projet intégré dans ses activités de construction et de formation le thème de la protection de l'environnement notamment par l'introduction et la vulgarisation de l'utilisation des briques stabilisées d'une part et de l'introduction des concepts d'hygiène et de sécurité sur les lieux de travail dans le milieu scolaire. Dans le but de favoriser la vulgarisation de l'utilisation des briques compressées (stabilisées), des machines spécifiques de production de ces briques ont été fournies aux centres ayant la filière « Bâtiment » dans son offre de formation.

Les actions menées dans les domaines des thèmes transversaux impliquent des changements de comportements tant culturels, sociaux qu'économiques. De ce fait, elles rencontrent des obstacles liés principalement à la résistance au changement. Le projet tient régulièrement compte de cette donne et privilégie une méthode interactive dans les séances de formation et de sensibilisation.

2.7.1 Genre

Contenu de formation	Nombre de bénéficiaires	Temps consacré à la formation	Capitalisation de la formation
Compréhension du concept de genre	465 formateurs provenant de 10 établissements CEM-CFP-ET	40 heures de formation et 9 heures de sensibilisation	La sensibilisation sur le genre est planifiée dans les activités des établissements et des budgets y relatifs ont été mis à disposition par le projet à travers
Expressions culturelles de la masculinité et de la féminité			
Les variables d'analyse genre			

La sensibilisation au genre en milieu scolaire			
Les violences basées sur le genre			

2.7.2 Environnement

Action menée	Population bénéficiaire	Impact de l'action	Capitalisation des résultats
Utilisation de la technologie des briques stabilisées dans les travaux de construction et de réhabilitation des CEM appuyés	4 Centres d'Enseignement des Métiers	Préservation de l'environnement par la contribution à la réduction de la coupe du bois de chauffe pour la fabrication des briques cuites	Toutes les futures constructions/réhabilitation des centres d'enseignement des métiers, d'enseignement technique ou de formation professionnelle financés par le projet AFPT seront réalisées avec la technologie des briques stabilisées.
		Construction des infrastructures de plus grande résistance et favorisant un meilleur climat de travail	Le projet AFPT prévoit de mener des actions de plaidoyer pour une généralisation de l'utilisation de la technologie au sein du ministère de l'enseignement de base et secondaire, de l'enseignement des métiers, de la formation professionnelle et de l'alphabétisation
Application des compétences acquises lors de la formation des formateurs dans les thèmes de sécurité et hygiène sur les lieux de travail	504 Apprenants des CEM appuyés	Prise de conscience de l'utilité de tenir compte de l'hygiène et de la sécurité du lieu de travail par les formateurs et apprenants des CEM	

2.7.3 Autres

a) VIH

Contenu de la formation	Nombre de bénéficiaires	Temps consacré à la formation	Capitalisation de la formation

Modes de transmission et de prévention	465 formateurs provenant de 10 établissements CEM-CFP-ET	9h	La sensibilisation sur le genre est planifiée dans les activités des établissements et des budgets y relatifs ont été mis à disposition par le projet à travers
Manifestations cliniques, traitements et prise en charge des PVVIH			
Solidarité avec les PVVIH			
Connaissances fondamentales sur le VIH/SIDA			
CCC : Communication pour le changement de comportement			
Compétences à la vie			
Techniques de transmission du savoir			

b) EDUCATION INCLUSIVE

Contenu de la formation	Nombre de bénéficiaires	Temps consacré à la formation	Capitalisation de la formation
Sensibilisation et explications sur le handicap et les droits de la personne handicapée (enfants compris)	465 personnels (enseignant et administratif) provenant de 10 établissements CEM-CFP-ET	40 h	La sensibilisation sur le genre est planifiée dans les activités des établissements et des budgets y relatifs ont été mis à disposition par le projet à travers
Education inclusive (centré sur l'accueil des enfants handicapés dans les cours).			

c) LEADERSHIP FEMININ

Contenu de la formation	Nombre de bénéficiaires	Temps consacré à la formation	Capitalisation de la formation
Théorie sur le leadership, en particulier le leadership féminin	33 femmes cadres des services centraux du secteur de l'enseignement technique, de l'enseignement	40h	
Compétences communicationnelles			
Compétences managériales (responsabilité)			
Confiance en soi			
Concepts de genre			

Comment travailler pour améliorer les droits des femmes (avec présentation de la situation des droits des femmes au Burundi et un focus sur le secteur de l'éducation).	des métiers et de la formation professionnelle		
---	--	--	--

2.8 Gestion des risques

Identification du risque			Analyse du risque			Traitement du risque			Suivi du risque	
Description du risque	Période d'identification	Catégorie de risque	Probabilité	Impact potentiel	Total	Action(s)	Resp.	Date limite	État d'avancement	Statut
Substitution par l'assistance technique OS	Rédaction DTF	Stratégique	Faible	Faible	A	Professionnalisation des agents de la DG	AEP/AFPT	Tout au long du projet	En cours	En cours
Le désintéressement de la population pour la formation professionnelle OS	Rédaction DTF	Stratégique	Moyenne	Elevé	C	Sensibilisation et vulgarisation de la nouvelle politique de l'EFTP	DG	Tout au long du projet	En cours	En cours
Précarité du marché de l'emploi OS/R3		Opérationnel	Elevée	Elevé	D	Maximiser les efforts pour des success-story. Encourager l'auto-emploi		Tout au long du projet	En cours	En cours
La gestion paritaire de la plateforme est difficile voire impossible. OS/R1		Stratégique	Elevée	Faible	B	Plaidoyer auprès des différents acteurs Partage d'expérience des autres pays	DG	Tout au long du projet	En cours	En cours
Non-respect des accords repris dans la convention public-privé. OS/R1		Opérationnel	Elevée	Faible	B	Etablir un cadre de concertation permanent.	DG	Q4-2013	Pas encore terminé	Pas fait
Réticence des acteurs privés à s'engager dans le partenariat avec le public		Stratégique	Moyen	Elevé	C	Sensibilisation et concertation avec les acteurs du secteur privé (national et local)	DG	Tout au long du projet	En cours	En cours
Mauvaise identification des sites et du contexte socio-économique.		Stratégique	Faible	Elevé	B	S'assurer que l'étude Baseline socio-économique puisse	AEP/AFPT	Q4-2013	Fait	Fait

OS/R1						être bien menée et exploitée				
Multiplicité des approches de la formation modulaire (Chevauchement entre projets) OS/R2		Opérationnel	Elevée	Elevé	D	Planification unique entre les différents intervenants.	DG	Q1-2013	Fait	Fait
Manque de prises de décision sur l'organisation et le fonctionnement des UAP. R1		Financier	Elevée	Faible	B	S'assurer qu'un test réglementaire puisse être validé par le ministère.	DG	Q4-2013	En cours de préparation	Pas fait
Le cadre de certification n'est pas approuvé par la fonction publique. OS/R2		Opérationnel	Elevée	Faible	B	Plaidoyer pour faire valider le cadre de certification. Entreprendre l'alignement des cursus au Cadre de Certification	DG		En cours	En cours
Les outils de gestion ne sont pas appliqués par les responsables des écoles. R1		Opérationnel	Elevée	Faible	B	Suivi rapproché sur le terrain.	DG	Tout au long du projet	En cours	En cours
Le CDCP n'arrive pas à produire les modules présents dans l'offre de formation. R2		Opérationnel	Moyenne	Elevé	C	Opérationnaliser le mandat du CDCTP.	DG	Q4-2013	Projet de décret de création déjà élaboré	Décret en attente de promulgation
La pleine disponibilité des conseillers nommés dans le groupe noyau OS/R2	Q1 2012	Opérationnel	Elevée	Elevé	B	Plaidoyer auprès du partenaire pour la création du CDCP.	DG	Tout au long du projet	Conseillers pas encore totalement disponibles	En cours
La durée de l'application des règles de marché public (trop longue) R2, R4	Q2 2012	Opérationnel	Moyenne	Elevé	C	Suivi rapproché	AEP/AFPT	Tout au long du projet	Continu	En cours
Retard dans les travaux	Q1 2012	Opérationnel	Elevée	Elevé	D	Suivi rapproché des	AEP/AFPT		Mise à	Fait

de construction R4						démarches à entamer avec la 2 ^e vice-présidence pour libérer les bâtiments destinés au CDCP	/DG		disposition des bâtiments en Q1 2013	
Manque de projets innovants/solvables proposés par les lauréats R3		Opérationnel	Moyenne	Faible	A		AEP/AFPT			
Les bénéficiaires de prêt ne remboursent pas et donc épuisement rapide du fond R3	Q3	Financier	Faible	Faible	A	Faire un suivi rapproché des prêts accordés.	IMF	Tout au long du projet	Continu	En cours
Manque de techniciens compétents pour assurer la maintenance	Q1-2013	Opérationnel	Moyen	Elevé	C	Former les formateurs à la maintenance des équipements didactiques	AFPT	Q4-2014	En préparation	A faire en 2014
Difficulté du projet d'assurer un suivi de proximité au niveau des centres OS/tous les R		Opérationnel	Moyenne	Elevé	C	Décentraliser les conseillers dans les différentes provinces	AEP/AFPT	Q4-2014	En préparation	A faire en 2014

3 Pilotage et apprentissage

3.1 Réorientations stratégiques

L'année 2013 constitue une année charnière entre la clôture du projet d'Appui à l'Enseignement Professionnel et de démarrage du projet d'Appui à la Formation Professionnelle et Technique. Ce dernier étant, sous certain angle, une *capitalisation* et amplification des acquis du premier, la formulation de sa stratégie d'intervention a tenu compte des leçons acquises lors de la mise en œuvre de AEP. Une attention particulière devra être portée sur la gestion des délais et de la résistance au changement qui influence très significativement l'atteinte des résultats dans les conditions initialement définies.

3.2 Recommandations

Recommandations	Acteur	Date limite
Définition préalable des caractéristiques des centres à appuyés en termes de filières ouvertes ou à ouvrir.	SMCL	Q1

3.3 Enseignements tirés

Enseignements tirés	Public cible
La transformation des ressources en outputs prend souvent plus de temps que prévu	<ul style="list-style-type: none">• Le Département du siège de la CTB• La représentation de la CTB• Le partenaire bénéficiaire du projet• Les gestionnaires de l'intervention

4 Annexes

4.1 Critères de qualité

1. PERTINENCE : le degré dans lequel l'intervention est cohérente avec les politiques et priorités locales et nationales ainsi qu'avec les attentes des bénéficiaires.

Procédez comme suit pour calculer la note totale du présent critère de qualité : Au moins un 'A, pas de 'C' ni de 'D' = A; Deux fois un 'B' = B ; Au moins un 'C, pas de 'D' = C ; Au moins un 'D' = D

Évaluation de la PERTINENCE : note totale	A	B	C	D
	x			

1.1 Quel est le degré de pertinence actuel de l'intervention ?

x	A	Clairement toujours ancré dans les politiques nationales et la stratégie belge, satisfait aux engagements en matière d'efficacité de l'aide, extrêmement pertinent par rapport aux besoins du groupe cible.
...	B	S'inscrit toujours bien dans les politiques nationales et la stratégie belge (sans être toujours explicite), relativement compatible avec les engagements en matière d'efficacité de l'aide, pertinent par rapport aux besoins du groupe cible.
...	C	Quelques questions par rapport à la cohérence avec les politiques nationales et la stratégie belge, l'efficacité de l'aide ou la pertinence.
...	D	Contradictions avec les politiques nationales et la stratégie belge, les engagements en matière d'efficacité de l'aide ; la pertinence vis-à-vis des besoins est mise en doute. Des changements majeurs sont requis.

1.2 La logique d'intervention, telle qu'elle est conçue actuellement, est-elle toujours la bonne ?

	A	Logique d'intervention claire et bien structurée ; logique verticale des objectifs réalisable et cohérente ; indicateurs appropriés ; risques et hypothèses clairement identifiés et gérés ; accompagnement de sortie d'intervention mis en place (si cela est applicable).
x	B	Logique d'intervention appropriée bien qu'elle puisse avoir besoin de certaines améliorations en termes de hiérarchie d'objectifs, d'indicateurs, de risques et hypothèses.
	C	Les problèmes par rapport à la logique d'intervention peuvent affecter la performance d'une intervention et sa capacité à contrôler et évaluer les progrès ; améliorations requises.
	D	La logique d'intervention est erronée et nécessite une révision en profondeur pour que l'intervention puisse espérer aboutir.

2. EFFICIENCE DE LA MISE EN ŒUVRE JUSQU'À CE JOUR : le degré dans lequel les ressources de l'intervention (fonds, expertise, temps, etc.) ont été converties en résultats de façon économe.

Procédez comme suit pour calculer la note totale du présent critère de qualité : Au moins deux 'A, pas de 'C' ni de 'D' = A; Deux fois un 'B', pas de 'C' ni de 'D' = B ; Au moins un 'C, pas de 'D' = C ; Au moins un 'D' = D

Évaluation de l'EFFICIENCE : note totale	A	B	C	D
			x	

2.1 Dans quelle mesure les inputs (finances, RH, biens & équipements) sont-ils correctement gérés ?

	A	Tous les inputs sont disponibles à temps et dans les limites budgétaires.
x	B	La plupart des inputs sont disponibles dans des délais raisonnables et ne nécessitent pas d'ajustements budgétaires considérables. Une certaine marge d'amélioration est cependant possible.
	C	La disponibilité et l'utilisation des inputs posent des problèmes qui doivent être résolus, sans quoi les résultats pourraient courir certains risques.

	D	La disponibilité et la gestion des inputs comportent de sérieuses lacunes qui menacent l'atteinte des résultats. Des changements considérables sont nécessaires.
2.2 Dans quelle mesure la mise en œuvre des activités est-elle correctement gérée ?		
	A	Les activités sont mises en œuvre dans les délais.
	B	La plupart des activités sont dans les délais. Certaines sont retardées, mais cela n'a pas d'incidence sur la fourniture des outputs.
x	C	Les activités sont retardées. Des mesures correctives sont nécessaires pour permettre la fourniture sans trop de retard.
	D	Les activités ont pris un sérieux retard. Des outputs ne pourront être fournis que moyennant des changements majeurs dans la planification.
2.3 Dans quelle mesure les outputs sont-ils correctement atteints ?		
	A	Tous les outputs ont été et seront plus que vraisemblablement livrés dans les temps et de bonne qualité, ce qui contribuera aux outcomes planifiés.
x	B	Les outputs sont et seront plus que vraisemblablement livrés dans les temps, mais une certaine marge d'amélioration est possible en termes de qualité, de couverture et de timing.
	C	Certains outputs ne s(er)ont pas livrés à temps ou de bonne qualité. Des ajustements sont nécessaires.
	D	La qualité et la livraison des outputs comportent et comporteront plus que vraisemblablement de sérieuses lacunes. Des ajustements considérables sont nécessaires pour garantir au minimum que les outputs clés seront livrés à temps.

3. EFFICACITÉ JUSQU'À CE JOUR : le degré dans lequel l'outcome (objectif spécifique) est atteint, tel que prévu à la fin de l'année N

Procédez comme suit pour calculer la note totale du présent critère de qualité : Au moins un 'A, pas de 'C' ni de 'D' = A; Deux fois un 'B' = B ; Au moins un 'C, pas de 'D' = C ; Au moins un 'D' = D

Évaluation de l'EFFICACITÉ : note totale	A	B	C	D
		x		

3.1 Tel qu'il est mis en œuvre actuellement, quelle est la probabilité que l'outcome soit réalisé ?

	A	La réalisation totale de l'outcome est vraisemblable en termes de qualité et de couverture. Les résultats négatifs (s'il y en a) ont été atténués.
x	B	L'outcome sera atteint avec quelques minimales restrictions ; les effets négatifs (s'il y en a) n'ont pas causé beaucoup de tort.
	C	L'outcome ne sera atteint que partiellement, entre autres en raison d'effets négatifs auxquels le management n'est pas parvenu à s'adapter entièrement. Des mesures correctives doivent être prises pour améliorer la probabilité de la réalisation de l'outcome.
	D	L'intervention n'atteindra pas son outcome, à moins que d'importantes mesures fondamentales soient prises.

3.2 Les activités et les outputs sont-ils adaptés (le cas échéant) dans l'optique de réaliser l'outcome ?

	A	L'intervention réussit à adapter ses stratégies/activités et outputs en fonction de l'évolution des circonstances externes dans l'optique de réaliser l'outcome. Les risques et hypothèses sont gérés de manière proactive.
x	B	L'intervention réussit relativement bien à adapter ses stratégies en fonction de l'évolution des circonstances externes dans l'optique de réaliser l'outcome. La gestion des risques est relativement passive.
	C	L'intervention n'est pas totalement parvenue à adapter ses stratégies en fonction de l'évolution des circonstances externes de façon appropriée ou dans les temps. La gestion des risques a été plutôt statique. Une modification importante des stratégies s'avère nécessaire pour garantir à l'intervention la réalisation de son outcome.
	D	L'intervention n'est pas parvenue à réagir à l'évolution des circonstances externes ; la gestion des risques a été insuffisante. Des changements considérables sont nécessaires pour réaliser l'outcome.

4. DURABILITÉ POTENTIELLE : le degré de probabilité de préserver et reproduire les bénéfices d'une intervention sur le long terme (au-delà de la période de mise en œuvre de l'intervention).				
<i>Procédez comme suit pour calculer la note totale du présent critère de qualité : Au moins 3 'A', pas de 'C' ni de 'D' = A; Maximum 2 'C', pas de 'D' = B ; Au moins 3 'C', pas de 'D' = C ; Au moins un 'D' = D</i>				
Évaluation de la DURABILITÉ POTENTIELLE : note totale	A	B	C	D
		X		
4.1 Durabilité financière/économique ?				
	A	La durabilité financière/économique est potentiellement très bonne : les frais liés aux services et à la maintenance sont couverts ou raisonnables ; les facteurs externes n'auront aucune incidence sur celle-ci.		
	B	La durabilité financière/économique sera vraisemblablement bonne, mais des problèmes peuvent survenir en raison notamment de l'évolution de facteurs économiques externes.		
X	C	Les problèmes doivent être traités en ce qui concerne la durabilité financière soit en termes de frais institutionnels ou liés aux groupes cibles, ou encore d'évolution du contexte économique.		
	D	La durabilité financière/économique est très discutable, à moins que n'interviennent des changements majeurs.		
4.2 Quel est le degré d'appropriation de l'intervention par les groupes-cibles et persistera-t-il au terme de l'assistance externe ?				
X	A	Le Comité de pilotage et d'autres structures locales pertinentes sont fortement impliqués à tous les stades de la mise en œuvre et s'engagent à continuer à produire et utiliser des résultats.		
	B	La mise en œuvre se base en grande partie sur le Comité de pilotage et d'autres structures locales pertinentes impliqués eux aussi, dans une certaine mesure, dans le processus décisionnel. La probabilité d'atteindre la durabilité est bonne, mais une certaine marge d'amélioration est possible.		
	C	L'intervention recourt principalement à des arrangements ponctuels et au Comité de pilotage et d'autres structures locales pertinentes en vue de garantir la durabilité. La continuité des résultats n'est pas garantie. Des mesures correctives sont requises.		
	D	L'intervention dépend totalement des structures ponctuelles n'offrant aucune perspective de durabilité. Des changements fondamentaux sont requis pour garantir la durabilité.		
4.3 Quels sont le niveau d'appui politique fourni et le degré d'interaction entre l'intervention et le niveau politique ?				
X	A	L'intervention bénéficie de l'appui intégral de la politique et des institutions, et cet appui se poursuivra.		
	B	L'intervention a bénéficié, en général, de l'appui de la politique et des institutions chargées de la mettre en œuvre, ou à tout le moins n'a pas été gênée par ceux-ci, et cet appui se poursuivra vraisemblablement.		
	C	La durabilité de l'intervention est limitée par l'absence d'appui politique. Des mesures correctives sont requises.		
	D	Les politiques ont été et seront vraisemblablement en contradiction avec l'intervention. Des changements fondamentaux s'avèrent nécessaires pour garantir la durabilité de l'intervention.		
4.4 Dans quelle mesure l'intervention contribue-t-elle à la capacité institutionnelle et de gestion ?				
	A	L'intervention est intégrée aux structures institutionnelles et a contribué à l'amélioration de la capacité institutionnelle et de gestion (même si ce n'est pas là un objectif explicite).		
X	B	La gestion de l'intervention est bien intégrée aux structures institutionnelles et a contribué d'une certaine manière au renforcement des capacités. Une expertise supplémentaire peut s'avérer requise. Des améliorations sont possibles en vue de garantir la durabilité.		
	C	L'intervention repose trop sur des structures ponctuelles plutôt que sur des institutions ; le renforcement des capacités n'a pas suffi à garantir pleinement la durabilité. Des mesures correctives sont requises.		
	D	L'intervention repose sur des structures ponctuelles et un transfert de compétences vers des institutions existantes, qui permettrait de garantir la durabilité, est improbable à moins que des changements fondamentaux n'interviennent.		

4.2 Décisions prises par le Comité de pilotage et suivi

Décision à prendre					Action			Suivi	
Décision à prendre	Période d'identification	Timing	Source	Acteur	Action(s)	Resp.	Date limite	Avancement	Statut
<p>La création des unités de production UAP sera prise en compte après l'étude du marché et de l'environnement économique et fera objet d'une réflexion stratégique de la part du Ministère pour s'assurer que l'emplacement puisse être dans une localité suffisamment développée de façon à permettre une commercialisation de produits (les filières UAP qui seront choisies tiendront compte des besoins de professionnalisation identifiés dans les environs des écoles).</p> <p>Une analyse de la faisabilité (avec les autres acteurs du secteur privé) de la commercialisation/exportation sera entamée à fin 2013 avec l'appui d'un Assistant Junior.</p>	Q1-2013	Q4-2013		DG/AFPT	Réaliser l'étude	AFPT	Q3-2013	Etude réalisée	Fait
	Q1-2013	2014		AFPT	Entamer une analyse de la faisabilité (avec les autres acteurs du secteur privé) de la commercialisation/exportation avec l'appui d'un Assistant Junior dont l'arrivée est	AFPT	2014	En cours de préparation	A faire

<p>A propos des bourses pour les filles le projet impliquera le Ministère dans la définition des critères de sélections et informera la SMCL.</p> <p>Pour les personnes handicapées, le DTF ne prévoit pas d'équipements pour la mobilité mais seulement l'amélioration de l'accès aux infrastructures. Cependant une réflexion pourrait être envisagée et soumise à la prochaine réunion de la SMCL.</p> <p>Mission Belgique : la SMCL a recommandé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'inclusion de tous les partenaires clés de la convention de partenariat public-privé ainsi que les personnalités/institutions ayant un rôle important dans la gestion paritaire de l'EFTP. • de limiter à un maximum de quinze personnes la composition de l'équipe de la mission. • d'inclure au moins une fédération des organisations professionnelles parmi les institutions à rencontrer lors de la mission afin de travailler aussi sur l'axe appui à l'organisation et la structuration des métiers, prévus au DTF du projet AFPT. 	Q1-2013	2014	DG/AFPT	prévue à fin 2013.			non encore définis	A faire
	Q1-2013	2014	DG/AFPT	Mener une réflexion sur les stratégies de favoriser la fréquentation de l'EFTP par les handicapés	DG/AFPT	2014	La réflexion n'est pas encore menée	A faire
	Q1-2013	2014	DG/AFPT	Préparer et réaliser la mission	DG/AFPT	2013	Mission réalisée au mois de mai 2013 avec une équipe composée suivant les recommandations de la SMCL	fait

<p>Expert Pédagogue CDCP : Les membres de la SMCL ont recommandé que la Direction Générale définisse, en concertation avec le programme APEFE et le projet AEP/AFPT, de manière précises les besoins en appui du volet pédagogique par l'expertise internationale et la répartition des tâches en cas de pluralité de ressources humaines constituant ladite expertise et qu'elle décide ensuite du recrutement dudit Expert.</p>	Q1-2013	2013	DG/AFPT	Définir les besoins en expertise d'appui pédagogique	DG	2013	Le recrutement a été annulé Il a été privilégié le recrutement d'expert en développement institutionnel et appui organisationnel Le volet pédagogique est confié principalement à l'APEFE	Fait
<p>Les crédits AESTP :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les membres de la SMCL ont recommandé de suivre et de faire respecter les nouvelles échéances de remboursement convenues avec les cinq écoles. Ils ont recommandé enfin de transférer la gestion de ces créances du projet d'Appui à l'Enseignement Professionnel (AEP) au projet d'Appui à la Formation Professionnelle et Technique (AFPT) et que les montants recouverts soient affectés à la réalisation de l'activité A01.04/AFPT (Créer et gérer les ateliers des travaux pratiques (UP)). 	Q1-2013	2013	DG/AFPT	Recouvrer créances suivant les nouvelles échéances Transférer la gestion de ces créances du projet d'Appui à l'Enseignement Professionnel (AEP) au projet d'Appui à la Formation	DG/AFPT	2017	Le suivi continue et est effectué par le projet AFPT, le remboursement n'a pas été régulier	En cours

<p>Reliquat AESTP : La SMCL a recommandé à la direction du projet de réfléchir sur son affectation, en concertation avec la Direction Générale de l'Administration de l'Enseignement Technique, de l'Enseignement des Métiers et de la Formation professionnelle.</p> <p>Expert Pédagogue CDCP : Les membres de la SMCL ont réitéré leur recommandation de concertation entre les partenaires et la Direction Générale de l'Administration de l'Enseignement</p>					Professionnel et Technique (AFPT) Affecter les montants recouverts à la création des ateliers des travaux pratiques (UAP).				
	Q2-2013	2014	DG/AFPT	Affecter le reliquat	DG/AFPT	2014	La Direction Générale de l'Administration de l'Enseignement Technique, de l'Enseignement des Métiers et de la Formation Professionnelle a souhaité que le reliquat soit affecté à la ligne des équipements	Attente des détails sur la nature des équipements à acheter avec le reliquat	
	Q2-2013	2013	DG/AFPT	Définir les besoins en expertise d'appui	DG	2013	Le recrutement a été annulé Il a été privilégié le recrutement	Fait	

<p>Technique, de l'Enseignement des Métiers et de la Formation professionnelle afin de définir les besoins en expertise et d'user rationnellement des possibilités d'appui mises à disposition.</p> <p>Réhabilitation des bâtiments « DUB » :</p> <p>Afin d'accélérer la mise à disposition desdits bâtiments, les membres de la SMCL ont recommandé à la direction du projet de rédiger une note à proposer au Ministre de l'Enseignement de Base et Secondaire, de l'Enseignement des Métiers, de la Formation Professionnelle et de l'Alphabétisation en vue de la présentation de la question en divers au Conseil des Ministres.</p> <p>Fond de garantie :</p> <p>Les membres de la SMCL ont recommandé à la Direction Générale de l'Administration de l'Enseignement Technique, de l'Enseignement des Métiers et de la Formation professionnelle d'accélérer les procédures d'ouverture d'un compte au nom du Ministère partenaire, tout en s'assurant de la régularité de l'opération auprès du Ministère des Finances et de la planification du développement et en veillant au respect de la</p>					pédagogique			d'expert en développement institutionnel et appui organisationnel Le volet pédagogique est confié principalement à l'APEFE	
	Q2-2013	2013	AFPT	Rédiger une note à proposer au Ministre	AFPT	2013	La question a été réglée sans nécessité de passer par le conseil des ministres	Question réglée	
	Q2-2013	2013	DG	Ouverture d'un compte au nom du ministère (dédié exclusivement au fonds de garantie)	DG	Q4-2013	Compte ouvert	Fait	
	Q2-2013	2013	DG	Signer une convention de gestion du fonds de garantie	Ministère/CTB	Q4-2013	Convention signée	Fait	

loi en matière de gestion des finances publiques.				(Ministère/CTB)				
<p><u>Le cas de la camionnette KIA :</u> Les membres de la SMCL ont recommandé à la direction du projet de se concerter avec la direction générale de l'administration de l'enseignement technique, de l'enseignement des métiers et de la formation professionnelle afin de choisir une option entre la réparation (remplacement du moteur par un neuf) et le remplacement par l'achat d'une nouvelle camionnette ou encore la réparation et l'achat d'un nouveau qui va servir dans les lieux à accès difficile.</p>	Q4-2013	2014	DG/AFPT	Choisir une option entre la réparation (remplacement du moteur par un neuf) et le remplacement par l'achat d'une nouvelle camionnette ou encore la réparation et l'achat d'un nouveau	DG/AFPT	Q2-2014	En préparation	A faire
<p><u>Evaluation accord de financement CEM 2013 :</u> Exiger des écoles le remboursement des montants correspondant aux dépenses inéligibles en faisant recours aux recettes de leurs unités d'appui pédagogiques. Définir et mettre en application des mécanismes d'évaluation de la mise en œuvre de ces nouvelles modalités de gestion autonomes des écoles et centres techniques et professionnels.</p>	Q4-2013	2014	AFPT	Se faire rembourser par les centres	AFPT	Q2-2014	Le montant sera défalqué sur la 2 ^{ième} tranche 2014	A faire
<p><u>Evaluation accord de financement CEM 2013 :</u> Organiser des séances de formation et de</p>	Q4-2013	2014	DG/AFPT	Organiser des séances de formation	DG/AFPT	Q2-2014	Formation prévue en 2014	A faire

<p>sensibilisation intensives et généralisées pour toutes les écoles et centres d'enseignement et de formation technique et professionnelle, sur les nouvelles modalités de gestion des fonds alloués aux écoles.</p> <p><u>Evaluation accord de financement CEM 2013 :</u></p> <p>Assurer un suivi et un accompagnement rapprochés de la mise en œuvre de ces nouvelles modalités aussi bien à travers le projet qu'en mettant en place un service ayant charge ce suivi au niveau de la Direction Générale de l'Administration de l'Enseignement Technique, de l'Enseignement des Métiers et de la Formation Professionnelle.</p> <p><u>Validation des TDR pour l'ATI pilotage à financer pour 1 an sur le budget « AFPT » :</u></p> <p>Les membres de la SMCL ont recommandé de revoir les termes de références afin de s'assurer qu'il n'y ait pas de risque de chevauchement avec ceux de l'assistant technique en appui institutionnel attaché au Secrétariat Permanent du Ministère. Les termes de référence redéfinis sur base de la</p>								
	Q4-2013	2014	DG/AFPT	Suivre et accompagner l'exécution des accords par les centres bénéficiaires.	DG/AFPT	Q2-2014	Suivi rapproché par l'expert finance de la CTB et le service financier du projet AFPT	En cours
	Q4-2013	2014	DG/AFPT	Revoir les termes de références	DG/AFPT	Q1-2014	En cours de révision	En cours

recommandation ci-dessus seront analysés lors de la prochaine réunion de la SMCL prévue au mois de janvier 2014.

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

4.3 Cadre logique mis à jour

Pas d'application

4.4 Aperçu des MoRe Results

Résultats ou indicateurs du cadre logique modifiés au cours des 12 derniers mois ?	Pas de modification, elle est à venir
Rapport <i>Baseline</i> enregistré dans PIT ?	Pas encore pour AFPT
Planning de la MTR (enregistrement du rapport)	Octobre/2014 pour AFPT
Planning de l'ETR (enregistrement du rapport)	Octobre /2014 pour AEP
Missions de backstopping depuis le 01/01/2013	Aucune, prévue en septembre 2014

4.5 Rapport « Budget versus Actuels (y – m) »

Voir annexe jointe.

4.6 Ressources en termes de communication

- *Reportage sur l'exposition des produits Activités Génératrices de Revenus.*
- *Etude prospective sur l'économie burundaise, les besoins en formation et l'adéquation formation-emploi.*
- *Etude « Baseline » portant sur l'état des lieux des infrastructures et équipements de 50 établissements.(Outil d'aide à la décision)*
- *Proposition de mécanismes facilitant l'insertion (Cadre pour l'organisation des stages – processus d'accès au leasing d'équipements de production – Accès au micro financement et appui aux 1^{er} consommable)*